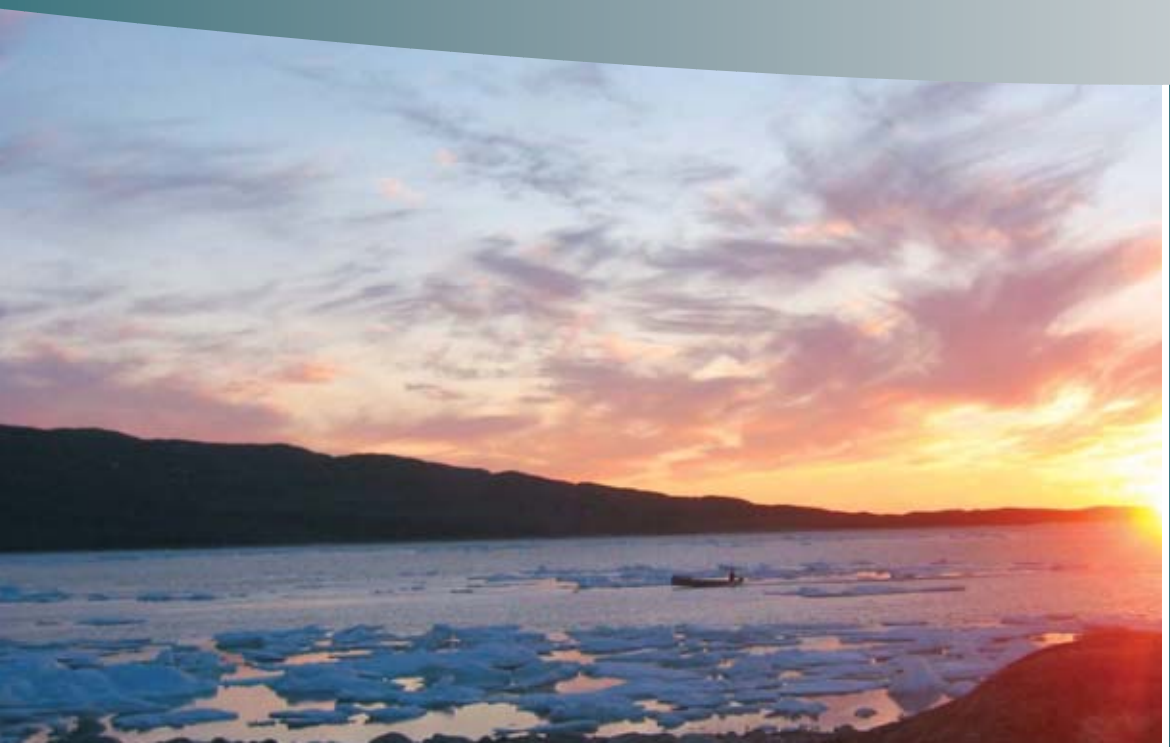

2003-2004

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᐅᑎᓕᕆᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓇᖅ ᑲᑎᕕᒃᐸᑦ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᐊᖏᕐᕋᔭᒃᑲᓐᓂᖅ ᑐᓴᖏᓐᓂᔭᐅᓂᖅᐸᒡᒎᖅ
Rapport Annuel
Annual Report

Nunavik
ᓄᓇᕗᑦ
LABRADOR
ᓕᐊᔪᐊᓕ
QUÉBEC
ᑯᕕᑲ
Ivujivik
ᐃᕙᔪᐃᒃ
Salluit
ᓴᓚᐃᑦ
Kangiqsujuaq
ᑲᖏᖅᓱᐅᔪᐊᖅ
Quaqtaq
ᖁᐊᖅᑕᒃ
Akulivik
ᐊᑯᓕᕆᒃ
Puvirnituq
ᐳᕆᕐᓂᑐᖅ
Kangirsuk
ᑲᖏᕐᓱᒃ
Aupaluk
ᐊᐅᐸᓗᒃ
Inukjuak
ᐃᓄᖅᔪᐊᒃ
Tasiujaq
ᑖᓯᐅᔭᖅ
Kangiqsualujjuaq
ᑲᖏᖅᓱᐊᓗᔪᐊᖅ
Kuujjuaq
ᑭᖅᔪᐊᖅ
Umiujaq
ᐅᒥᐅᔭᖅ
Kuujjuaraapik
ᑭᖅᔪᐊᕋᐸᒃ
Chisasibi
ᓯᓴᓯᐱ
Kawawachikamach
ᑲᐄᐊᐃᓯᕐᓴᒪᒃ
Québec
ᑯᕕᒃ ᓄᑎ
Ottawa
ᐅᑐᓗ
Montréal
ᒪᒃᑐᐊᓗ
78°
74°
70°
66°
62°
58°
54°
82°
62°
60°
58°
56°
55°
54°
52°
50°
48°
46°
Mapping by Makivik RRDD, September 1995.

2003—2004

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᓯᑎᓕᓴᐅᔭᖅ ᐃᓱᒪᓕᕆᓂᖅ ᑲᑎᒪᔨᐊᓚᐅᖅ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᐊᖏᖁᔭᑕᒫᑦ ᑐᕆᖏᑎᓯᐅᑎᒃᓴᖅ
Rapport Annuel
Annual Report

ᐃᓕᓴᒃᑕᐅᑉ ᓯᓚᐅᑉᐳᓴᒃᑕᑦ 1

Table des matières 25

Table of Contents 49

Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee
CCEK-KEAC, Case postale 930 / P.O. Box 930
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : (819) 964-2961 • Téléc. : (819) 964-0694

Rapport réalisé par / Report produced by: Nathalie Girard
Secrétaire exécutive / Executive secretary

Traduction / Translation : Benjamin Arreak (Inuttitut)
Expressions Boréales (Anglais / English)

Design / Production: Etsetera Design Inc.

Photo de la page couverture / Cover photo: Nathalie Girard: Nunavik, Côte de la baie d'Hudson / Hudson coast

Logo de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires.
Reproduction autorisée par Les Publications du Québec.

© Comité consultatif de l'environnement Kativik 2004

ᐃᓗᓕᖅᑭᑦ ᓄᓇᐅᓂᖅᑭᑦ

ᑐᑭᔪᐊᑎᑦᓄᓪᓕᐅᑦ ᐅᖃᖅᐅᓄᖅᑭᑦ 2
ᑎᓕᖅᐅᓄᒪᔪᑎᑦ 3
ᐃᓕᒥᖅᐅᓪᓗᑦ 4
ᐊᑦᓪᓚᖃᖅᑎᖅ 6
ᖅᑎᒪᓂᑦ 7
ᑐᖁᐅᒪᖃᖅᑎᑐᑎᔪᑎᐅᓪᓗᑦ 8
ᐱᓇᓄᐊᖃᑎᒌᓂᖅ, ᓄᑐᓂᓚᖅᐅᒪᓄᐊᖃᑎᒌᑦ ᐊᒻᒪ ᐱᖅᓚᖅᐅᓄᓪᓕᓪᓗᑦ 8
ᐱᓇᓄᐊᖃᑎᒌᐅᓄᓪᓕᓪᓗᑦ 2003-2004 13

- ᐊᐃᖅᑐᓄᓪᓕᔨᑦ ᑭᓄᑦᓄᔪᑎᖅᓚᖅ 23 ᖁᒥᑦᐯ ᔪᐯᑦ ᑕᖁᖅᓚᓂ ᐊᖅᑭᖅᑎᑎᒋᔪᑎᐃᓐᓇᓂᖅᓚᑕ ᐋᖅᑭᒃᑭᑦᑕᐅᓂᖅᓚᖅ ᑭᓄᑦᓄᔪᑎᑐᓂᖅ 1 ᐊᒻᒪ 2 13
- ᐃᒪᖅ ᐃᒥᖁᖅᓴᖅ 13
- ᓄᓇᐃᒻᒥ ᐊᑐᓚᐊᑦᓕᔪᓐᓇᓄᑦᓄᓪᓕᒐᓂᐅᑦ ᖃᒪᑭᓴᐅᓂᖅᑭᑦ 14
- ᐃᔪᒪᒪᖁᑎᓕᓂᓚᖅ ᐱᓇᓄᐊᖅᑕᐅᔨᓕᓂᓚᖅᓗ 15
- ᓄᓇ ᓄᖅᔪᓇᖁᑐᑎᑕᐅᓄᓪᓕᓪᓚᖅ 15
- ᓇᐸᖅᑐᑐᑎᑕᐅᓄᓪᓕᓪᓚᖅ ᓄᓇᐃᒻᒥ 16
- ᐊᐟᖅᑐᐃᑦ ᖃᒪᑭᓴᐅᓂᖅᑭᑦ ᓄᓇᐃᒻᒥ 16
- ᐊᑦᓚᑎᒪᓚᓂᖅ 16
- ᑐᑭᔪᐊᑎᑦᓄᑕᐅᑎᓂᖅᑐᑦ ᖁᖅᐅᓪᓚᐅᑎᑎᓄᖅᓴᑦ 17
- ᐱᖁᓴᖅᖅᔪᖁᖅᐅᔨᑦ, ᒪᓕᒐᖅᓴᑦ, ᐊᑐᐊᒐᖅᓴᑦ, ᐊᒻᒪ ᒪᓕᓂᑕᐅᓴᓇᐊᑦᓕᑦ 17
  - ᒪᓕᒐᑦᓴᑦ ᑐᕆᖅᒪᔨᑦ ᐱᖅᖁᔪᑦᓄᓪᓕᐊᖁᖁᓕᑦ ᐱᖅᔪᐊᓗᐃᑦ ᒥᖅᖁᔪᐃᓕᓴᐃᒥᒃ 17
  - ᐸᖁᓂᐅᔨᖅ ᓄᐅᑐᐃᓄᓂᑦ ᓄᓇᒋᓇᓴᐅᔨᖅᓄᓴᖁᓕᓂᐊᓗ ᐊᒻᒪᓗ ᓄᒋᒥᒃ ᐸᖁᓂᐅᒥᒥᖅᓇᖅᑐᑦ ᐊᑐᐊᖅᑕᐅᔨᖅᓄᖅᑐᑦ 17
  - ᐱᖁᔪᖅ ᐊᑐᓚᐊᑦᓕᔪᓐᓇᑦ ᑲᑎᑕᐅᖁᑦᑕᐅᖅᓄᑦ ᐱᑦᔨᑎᑎᒥᑦᓕᔪᑦ 18
  - ᒪᓕᒐᖅ ᐱᑦᔨᑎᖁᑎᑐᖅ ᓂᐅᑦᑭᑎᖁᑎᓂᒃ ᓂᐅᐃᐊᑦᓴᖁᑎᓂᒃ ᐊᐊᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᒥᑦᓂᒃ ᐅᑎᖁᑎᓂᒃ ᐅᑎᖁᑎᓂᒃᓗ ᐊᐊᓂᒃ 18
  - ᒪᓕᒐᑦᓴᑦ ᑐᕆᖅᒪᔨᑦ ᐅᑎᖁᑎᑐᖁᖁᓕᑦ ᐊᑐᐊᖅᑕᐅᑭᐊᑦᓕᓐᓇᓕᓪᓚᖅᓗ ᐅᖃᖅᑐᑦ 19
  - ᒪᓕᒐᑦᓴᑦ ᐅᑎᖁᑎᑐᖁᖁᓕᑦ ᐊᑐᐊᖅᑕᐅᑭᐊᑦᓕᓐᓇᓕᓪᓚᖅᓗ ᐅᖃᖅᑐᑦ 19
  - ᐸᖁᓂᐅᔨᖅ ᐊᐯᒃᔪᑦ ᓴᒃᔪᑎᑕᐅᑎᖁᑎᓂᒃᓗᓕᓪᓚᖅᓗ ᐊᑐᐊᖅᑕᐅᑭᐊᑦᓕᓐᓇᓕᓪᓚᖅᓗ ᐃᓕᓴᐅᔪᓂᖅᓄᒃ ᐊᑐᐊᖅᑕᐅᑭᐊᑦᓕᓐᓇᓕᓪᓚᖅᓗ

ϽΡᒧᐊᑎᑦᓭᔨᐅᑦ ᐅᓂᐦᖃᐅᓱᖏᑦ

ᐊᖏᕋᓂᓴᖅ, ᒎᐦᑯᐊ ᖃᑎᐃᐦ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᑕᓚᓂᕐᒧᑦ ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᖏᓐᓄᑦ ᖃᑎᒪᔨᐊᐃᖏᑦ ᐊᑐᓕᖏᑦᑎᓭᓱᐊᓱᓂᐅᑦᒪᑦᓴᓱᒪᑦ ᐅᑭᐅᓕᓂ ᑕᓂᓕᓚᓂ ᐱᓂᖅᑐᐅᐅᔨᒥᐦ ᑕᐊᓐᓇᕐᓂᐅᑯᐊᒥᐦ ᖃᐦᐅᔨᓱᐊᕐᓇᖏᑦᓂᐅᔨᓱᓂᐅᓚ ᒎᐦᑯᓐᖓ ᑎᒥᐅᔨᓂ ᑎᓕᖅᐅᓱᒪᐅᑎᐅᔨᓂ ᐃᓂᓕᑎᑕᐅᑦᓱᐊᑦᓱᓱᓱᑦ ᐊᒥᑦ ᐯ ᐊᐯᓕᓚ ᑕᕐᖃᖅᓄᓂ ᐊᖏᑦᖃᑎᒋᒪᑕᐅᓱᒪᔨᑦ. ᑕᒪᓐᓇ ᒪᓕᖅᓱᒍ, ᑕᖅᓄᓂ ᐅᑭᐅᑦ 2003-ᒥᑦ-2004-ᒧᑦ ᒎᐦᑯᐊ ᖃᑎᐃᐦᐅᑦ ᖃᑎᒪᔨᐊᐃᖏᑦ ᐊᐅᓕᓴᐅᐊᑭᑐᖃᖏᑦᓴᓱᒪᖓᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᑕᓚᑎᑦᓂᐃᓐᓂᑦ ᐃᓱᒋᓚᒥᓴᐅᐅᓱᒪᔨᓄᑦ ᓄᓇᓕᖅᓂᑦ 14-ᖏᒍᔨᓂᑦ ᓄᓇᕐᒪᒥ ᐊᒪᓚᓗ ᒎᐦᑯᐊ ᓄᓇᓓᑦ ᐃᓄᒥᐊᑦᓱᓕᓕᐊᒪᓚᓱᓱᑎᖅ. ᑕᒪᖃᐦᐊ ᐃᓱᒋᓚᒥᓴᐅᔨᓱᑦ ᐊᑦᑭᑎᖏᑦᑐᑐᒃᓴᓄᖅ ᐱᑦᔨᖃᖏᑦᓴᒪᑕ ᒪᔨᓄᖏᒪ ᐃᒥᑦᒥᖅ ᐃᒥᖏᑦᑕᑕᕐᓄᖅ, ᔨᐃᓐᓇᖏᑦᓴᓄᖅ, ᓄᓇᓕᖅᓂᖅ ᓄᓇᓄᑎᓕᓕᐊᓱᒪᔨᑦ ᐊᓕᓕᓕᐊᔨᓄᖅᑎᑦ. ᒎᐦᑯᐊ ᖃᑎᐃᐦ ᖃᑎᒪᔨᐊᐃᖏᑦ ᑭᓇᐅᔨᖏᓐᓄᑦᓴᓱᒪᓂᐅᑦᓴᓱᒪᑦ ᐊᓕᓕᐊᔨᓄᖅᑎᑦ ᓄᓇᓕᖅᓂᖅ ᓴᑦᑭᖅᓂᖅ. ᐱᓕᕐᓂᖅ ᐅᐃᓴᖅᓂᖅ ᐃᓕᓴᐅᔨᓂᖅ ᐊᓕᓕᐊᔨᓄᖅᑎᑦ ᐃᓕᓴᐅᔨᓂᖅ ᐊᓕᓕᐊᔨᓄᖅᑎᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᑕᓚᑦᓂᖅ ᐊᐢᔪᑎᖅᑐᑦ ᐃᓄᒥᐊᑦᓱᓕᓕᐊᒪᓚᓱᓱᑎᖅ. ᐱᓕᕐᓂᖅ ᐊᖏᑦᖃᑎᒋᒪᑕᐅᓱᒪᔨᑦ ᐃᓄᒥᐊᑦᓱᓕᓕᐊᒪᓚᓱᓱᑎᖅ, ᓄᓇᓕᖅᓂᖅ ᓄᓇᓄᑎᓕᓕᐊᓱᒪᔨᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᑕᓚᑦᓂᖅ ᓄᓇᓕᖅᓂᖅ ᐊᐢᔪᑎᖅᑐᑦ. ᒎᐦᑯᐊ ᖃᑎᐃᐦ ᖃᑎᒪᔨᐊᐃᖏᑦ ᐱᓇᓱᓕᖅᓴᖅᑎᑦᓂᐃᓐᓂᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᐅᑕᓚᑦᓂᖅ ᐊᐢᔪᑎᖅᑐ

ᑎᓕᖅᐅᓯᒪᔪᑦ

ᑲᑎᐃᒃ ᐊᕐᑎᑎᐅᑕᓕᓂᖏᓐᓇᑦ ᐃᓯᒪᑦᓴᓯᐅᖏᑦᑏᑦ ᑲᑎᒪᓗᐅᐃᑦ **(KEAC)** ᓄᐃᑕᐅᓕᖏᓯᒪᓴᑦ ᐊᐃᒃᑐᑐᓯᒪᓴᒥ 23-ᒋᑦᑐᓄᑦ ᖃᒥᐊᐯ ᑯᐯᓕᓂ ᑕᖏᖅᖏᓐᓄᑦ ᐊᕐᑎᖏᑲᑎᑭᒍᑎᓂᒃ **(JBNQA)** ᐊᒪᓚᓂ ᐊᑕᓐᓂᐅᑕᐅᓂᖏᑲᖅᓯᑎᒃ ᐊᕐᑎᐅᑦ ᐱᐅᓂᖅᓚᓄᑦ **(R.S.Q., c. Q-2)** ᐊᒪᓚᓂ ᖃᒥᐊᐯ ᑯᐯᓕᓂ ᓄᓇᕗᑐᖅᑦ ᐱᒋᖏᓐᑲᕐᓂᖅᑕᖏᓐᓄᑦ ᐊᕐᑎᖏᑲᑎᑭᒍᑎᓂᒃ ᐱᖏᓐᓄᑦ ᐊᐃᑯᓕᓂ ᐊᒪᓚᓂ **(S.C. 1976-1979, c. 32).** ᒐᕐᑯᐊ ᑲᑎᓚᐅᐊᓕᑦ ᑐᐸᓯᑎᑭᒍᑎᓂᒃ ᑎᒥᐅᑭᑐᑎᒃ ᑲᑎᒪᓗᐅᐃᑦ ᐅᖏᓪᓗᑕᖅᑐᑎᒃ ᑲᑎᒪᓗᐅᐃᑦ ᐅᖏᓪᓗᑕᖅᑐᑎᒃ ᐅᖏᓪᓗᑕᖅᑐᑎᒃ ᐊᕐᑎᐅᑦ ᐅᖏᓪᓗᑕᖅᑐᑎᒃ ᐊᕐᑎᖏᑲᑎᑭᒍᑎᓂᒃ ᐊᒪᓚᓂ ᐃᓐᓇᐃᓐᓇᑦᑐᑎᒃ ᑲᑎᒪᓗᐅᐃᑦ ᐊᕐᑎᐅᑦ ᐅᖏᓪᓗᑕᖅᑐᑎᒃ ᐊᕐᑎᖏᑲᑎᑭᒍᑎᓂᒃ

ᐃᓕᒋᕆᐅᔪᑦ

ᑲᑎᒪᓗᐊᖅᓯᑦ ᐱᖓᓱᐊᓕᖅᑭᖅᓯᓕᕆᓂᖅᓯᑦ ᐃᓕᐅᕐᐃᐅᕐᓂᖅᓯᑦ ᑎᒥᐅᑦᓱᓂ ᐃᓕᐅᕐᐃᐅᕐᓂᖅᓯᓂ ᖃᓄᖅᑭᑎᓪᓗᖅᑐᓕᖅᓯᑦ ᐃᓱᒪᒥᐅᑕᐅᕐᓂᓱᑎᑲᖅ ᑲᒪᒋᔭᓕᖅᑐᖅ ᐃᓕᒋᐊᖅᑐᖅ. ᐃᓚᖓᔾᔪᑎᒃ, ᐃᓕᒋᐊᖅᑐᑦ ᓴᖅᑭᑐᖅᑐᑦ ᑐᓂᔭᖅᑭᑦᓱᑎᑲᖅ ᐃᓱᒪᒥᐅᑕᐅᕐᓂᓱᑎᑲᖅ ᑲᒪᒋᔭᓕᖅᑐᖅ ᐃᓕᒋᐊᖅᑐᑦᓱᑎᑲᖅ ᑲᒪᒋᔭᓕᖅᑐᖅ ᓴᖅᓱᓕᓂᒃᓴᖅᑐᖅ ᐱᓱᒪᑎᓪᓗᑦ ᑐᓂᔭᖅᑭᑦᓱᑎᑲᖅ ᑲᒪᒋᔭᓕᖅᑐᖅ ᓴᖅᓱᓕᓂᒃᓴᖅᑐᖅ ᐃᓕᒋᐊᖅᑐᑦᓱᑎᑲᖅ ᓴᖅᓱᓕᓂᒃᓴᖅᑐᖅ ᐱᓱᒪᑎᓪᓗᑦ ᑐᓂᔭᖅᑭ

ᐃᓕᑭᕆᐅᔪᑦ ᐊᐅᖅᐊᑦ ᑲᓇᕐᓂᑕ ᑎᓕᕆᔨᖏᑦ

ᔭᓐ ᐊᑐᖅ Jean Couture ᐱᖅᐊᓕᓗᓂ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓕᐅᑦᓂᓂ ᐊᐅᖅᐊᑦ ᐱᖅᐊᓕᓗᓂᕐᖏᑦᑕ ᑲᑐᓂᖅᑎᑎᓐᓄᖅᓱᓪᓗᑦ ᐃᓕᐅᓕᖅᓂᓂ ᑕᕐᐊᓇᓂ 1982-ᒥᓄᑦ. ᑕᓐᓇ ᐱᓇᓂᑎᐅᓕᐅᔪᓚᖅ ᑐᐱᓂᓂᓄᑎᐅᑦᓂᓂ ᑲᑦᒪᐅᖅᑎᑎᓐᓄᑦ ᑭᒡᒪᐅᖅᑎᑎᓐᓄᑦ ᐊᐅᖅᐊᑦ ᐊᑦᑎᓕᓂᓂᕐᓂᖅᓱᓪᓗᑦ. ᐱᓇᓂᕐᒪᒻᒥᓂᓂ ᓄᓇᓕᑐᖅᑦ ᐱᔪᓐᓇᐅᑎᖅᓱᓪᓗᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓇᓂᐊᖅᑕᐅᓱᖅᓱᓪᓗᑦ. ᔭᓐ ᐊᑐᖅ ᑎᓕᕆᓕᐅᑦᓂᓂᒪᔪᖅᑐ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᓱᓪᓗᑦ ᐋᑦᑐᖅ 2001-ᒥ.

ᕿᐅᑦ ᖁᓕᓪ, Paule Halley, LL.D., ᐱᖅᐊᓕᓗᓂᓕ, ᐃᓕᓴᐅᑦᖁᑕᐅᔪᖅᑐ ᐱᖅᐊᔭᓂᑦ ᐃᓕᓴᐊᑦᔪᐊᒥ ᓪᓚᐅᖅ ᖁᓕᑕᒥᓗ ᖁᓪᓕᐅᓴᓂᓕᖅᑎᓗᑦ ᑐᐱᒪᐃᑦᑎᑦᓂᓕᕆᐅᑦᓂᓂ ᐊᑦᑎᑎᐅᑕᓕᓂᓂᓕᖅᑐᑦ ᐱᖅᐊᔭᓂᑦ. ᑕᓐᓇ ᒥᓵ ᖁᓕᓪ ᑎᓕᕆᓕᐅᔪᖅᑐᑦ ᐊᑦᑎᑎᐅᑕᓕᓂᓂᓕᖅᑐᑦ ᖁᓕᑎᒥᐊᐱᖅᑐᑦ ᐅᑭᑭᒥ 1999-ᖅᒍᑎᓪᓗᒍ.

ᐅᓕᐊᖅ ᓪᔨᓪᖅ Hélène LeBlond ᐃᓕᖅᓂᐊᓕᒪᔪᖅ ᑎᒥᑦ ᐃᓅᓂᓗ ᐊᑦᓴᒧᖅᑎᑐᖅᓂᓂᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓇᓂᐊᖅᑲᑕᓕᓂᓂ ᓄᓇᓕᑐᖅᑦ ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᐅᓪᓗᑦ ᓄᓇᖅᑐᓂ, ᐱᓇᓂᑎᐅᓕᑦᓂᓂ ᓂᐅᒪᑦ ᖁᓕᒪᑦᓂᖅᑐᓂ. ᑕᓐᓇ ᒥᑦ ᓪᔨᓪᖅ ᑎᓕᕆᓕᐅᔪᖅᑐᑦ ᖁᓕᑎᒥᐊᐱᖅᑐᑦ ᐅᑭᑭᒥ 1999-ᒥ.

ᐃᓕᑭᕆᐅᔪᑦ ᑎᓕᕆᐅᓕᑦᓂᑎᑦ ᖁᓕᒪᑐᖅᑦᓂᖅᑐᑦ ᖃᓇᑕᒥ

ᓂᓗᑦ ᐁᐳᑦ Claude Abel ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᒥ ᐱᓂᐊᖅᓂᑕᐅᔪᒥᑦ ᓇᓗᓄᖅᓂᓕᐅᔭᐅᓐᖅᖅ ᐱᓇᓂᓴᐃᖅᑎᓂᓂ ᐃᓕᑕᓚᐅᐅᒪᔪᓂᑦ ᖃᓇᑕᒥ ᐊᑦᑎᑎᐅᑕᓕᓂᓂᓕᖅᑐᑦ. ᓂᐳᓂᖅᒪᔪᑦ, ᐱᓇᓂᑎᐅᓕᐅᖅᑎᓂᓂᖅ ᓂᓕᓕᓚᓂᖅᒥᑦ ᐱᓇᓂᖅᑐᓂ ᖃᓇᑕᒥ, ᐃᓚᓂᔪᐊᒥ ᓓᓇᕐᒥ ᓓᓇᖅᑲᓕᑐᖅ ᐅᑭᐅᓂᖅ ᓂᑕᒪᓂᖅ. ᒥᓕᑕ ᐃᐳᑦ ᑎᓕᕆᓕᐅᔪᖅᑐᑦ ᖃᓇᑕᒥ ᐊᑦᑎᑎᐅᑕᓕᓂᓂᓕᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓴᓂᓕᓚᒍ ᖃᓇᑕᒥ ᖁᓕᒪᑐᖅᑦᓂᖅᑐᑦ ᐅᑭᑭᒥ 1997-ᒥ.

ᓂᔪᓂ ᓭᑦᓂᓂ Suzanne Larochelle ᑕᓐᓇ ᐊᖅᑎᖅᑎᑎᑦᓂᐊᓕᑦᓂᓪᓗᑎᑦ ᔪᒥᐃᐯ ᓂᐯᓂᓪᓗᒍ ᕕᖅᖁᓚᓂ ᕕᖅᓱᓂᑎᑦᓂᐅᑕᐅᓕᑦᓂᓂᓕᖅᑐᑦ ᐊᑦᓕᓚᒃᖁᓂᓂ ᖁᓪᓕᐅᑦᓂᖅᑐᑦ ᐃᓅᓐᓂᑦ ᐊᑦᓕᓚᓐᓂᓗ ᐱᓇᓂᐊᖅᑲᖁᓚᖅ ᖁᓕᒪᑦᓂᖅᑐᑦ. ᐊᖅᑎᖅᑎᖅᑎᑦᓂᐊᓕᑦᓂᓪᓗᑎᑦ ᐱᓇᓂᐊᖅᑲᖁᑕᐅᓂᓕᒪᔪᖅᑐᑦ ᕕᖅᓱᓂᑎᑦᓂᐅᑕᐅᓕᑦᓂᓂᓕᖅᑐᑦ ᐃᓕᑕᓂᓕᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓴᓂᓕᓚᒍ ᖃᓇᑕᒥ, ᐊᐯᓕᑦᓂᓂ. ᐅᐯᓂᖅᑐᑦ ᐊᑦᑎᑎᐅᑕᓕᓂᓂᓕᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓴᓂᓕᓚᒍ ᖃᓇᑕᒥ, ᐊᐯᓕᑦᓂᓂ ᐱᓇᓂᐊᖅᑲᖁᑕᐅᓂᓕᒪᔪᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓴᓂᓕᓚᒍ ᖃᓇᑕᒥ ᐊᑦᑎᑎᐅᑕᓕᓂᓂᓕᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓴᓂᓕᓚᒍ ᖃᓇᑕᒥ, ᐊᐯᓕᑦᓂᓂ. ᐅᐯᓂᖅᑐᑦ

ᐊᓪᓚᕆᖏᕐᕕᒃ

ᑕᒃᑯᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᑎ ᐊᓪᓚᕆᒪᓚᖅᑐᒃ ᐃᓂᖏᓪᓕᕐᓂᖅ ᓄᓇᕕᒻᒥ ᑯᑦᔪᐊᒥ. ᖃᐅᔨᔭᐅᒋᐊᕈᒪᔪᑎᑲᒃ ᖃᐅᔨᒋᐊᖅᕕᓴᔭᓕᕐᓂᑦ ᑕᒃᑯᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᑎ ᐃᓐᓇᓕᕐᓂᖅ ᐱᔭᓇᓕᕐᓂᑦ:

ᑕᒃᑯᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᑎ ᐊᓪᓚᕆᓕᓴᐃᑎᖓᑦ ᑐᑭᑕᓴᖅᑕᑦᓕᓴᖓᓪᓗ ᐊᓪᓚᕆᓕᑎᓪᓗᑦ ᐸᐸᑕᐅᑦᓕᐊᓚᖅᑐᑦ ᑕᑦᓕᒧᖓ ᐊᓚᐱᒻᒥ ᑲᒪᔨᒪᓚᐅᔾᔪᖅ ᐊᑐᐃᓐᓇᑭᐹᓕᖅᑐᖅ ᐊᒻᒪᓚᓗ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔾᔪᖅ ᐱᓇᐅᔭᖏᑦᑐᖅᑕᐅᓕᖅᑐᖅ ᐊᓪᓚᕆᒪᓚᐅᔾᔪᖅ ᐊᑐᐃᓐᓇᑭᐹᓕᖅᑐᖅ ᐊᓪᓚᕆᒪᓚᐅᔾᔪᖅ ᐱᓇᐅᔭᖏᑦᑐᖅᑕᐅ

ᑲᑎᒪᖏᑦᑕᓂᖅ

ᒋᑦᓯᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᑎᐅᔨᓪᓗᑦ ᓭᑕᒪᐃᑦᓯᑎᑦ ᑲᑎᒪᓭᒪᖅᑐᑦ ᐁᖏᓪᓗᓂ 1, 2003 ᐊᒡᒪ ᒪᑦᔨ 31,2004 ᐊᓯᖏᓂᖅᓴᓂ, ᑌᒪᒃ ᐱᓇᓭᐊᖏᓴᐅᔨᓭᒪᒍᑦ ᔭᒥᑦ ᐯ ᓯᐯᑦᓗ ᑕᖏᖅᓴᓂ ᐊᖏᑦᖏᑲᑎᑎᖅᑐᓂᐅᔨᓭᒪᔪᑦ. ᑲᑎᒪᓂᖅᑎᑦᑕ ᐅᑦᓗᖅᑎᑦ ᓇᓂᓗ ᑲᑎᒪᖅᓯᒪᓴᓕ ᑕᒪᓂ ᐊᑦᓯᓂ ᐊᑦᓭᔨᓭᒪᔪᑦ:

96-ᑎᔭᖅᑕ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᔮᓐ 8-ᒥᑦ-10-ᒍᑦ 2003, ᐊᓯᓂᕐᒪᒥ
97-ᑎᔭᖅᑕ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᐋᖅᑑᑦᔪ 15-ᒥᑦ-16-ᒍᑦ, 2003, ᒪᖅᑐᔨᐊᑦᓭᒥ
98-ᑎᔭᖅᑕ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᑎᓯᐱᓗ 4-ᒥᑦ-5-ᒍᑦ, 2003, ᓄᐯᑦ ᓯᑎᒥ
99-ᑎᔭᖅᑕ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᕕᑭᐊᓗ 25-ᒥᑦ-26-ᒍᑦ, 2004, ᓄᐯᑦ ᓯᑎᒥ

ᑲᑎᒪᒍᓐᓇᓯᕕᓂᐅᓪᓚᒐ ᐅᓄᖅᓂᖏᑦ ᐊᑎᖅᑎᓪᓗ ᐊᓐᓴᐅᓪᓚᑦᓗ ᐊᓐᓴᑲᐅᒪᔪᖅᑐᓗ ᐊᑦᓭᓇᓯᒪᔪᒥ 1 ᐊᒋᓂᓕ.

ᐊᑦᓭᓇᓯᒪᔪᖅ 1
ᑲᑎᒪᓂᐅᓯᒪᔪᑦ ᐅᑭᐅᒥ 2003-04: ᑲᑎᒪᒍᓐᓇᓯᑐᓗᒥᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᑐᐊᑎᐊᖅᓯᒪᔪᑦ

96-ᑎᔭᖅᑕ ᑲᑎᒪᓂᖅ		97-ᑎᔭᖅᑕ ᑲᑎᒪᓂᖅ		98-ᑎᔭᖅᑕ ᑲᑎᒪᓂᖅ		99-ᑎᔭᖅᑕ ᑲᑎᒪᓂᖅ	
ᑲᑎᒪᒍᓐᓇᓯᕕᓂᐅᓪᓚᑦ		ᑲᑎᒪᒍᓐᓇᓯᕕᓂᐅᓪᓚᑦ		ᑲᑎᒪᒍᓐᓇᓯᕕᓂᐅᓪᓚᑦ		ᑲᑎᒪᒍᓐᓇᓯᕕᓂᐅᓪᓚᑦ	
ᑲᑎᕕᑦ ᑲᖏᒪᑦᑯᑦ	2	ᑲᑎᕕᑦ ᑲᖏᒪᑦᑯᑦ	3	ᑲᑎᕕᑦ ᑲᖏᒪᑦᑯᑦ	3	ᑲᑎᕕᑦ ᑲᖏᒪᑦᑯᑦ	2
ᑲᓇᑕᒥᑦ	3	ᑲᓇᑕᒥᑦ	3	ᑲᓇᑕᒥᑦ	3	ᑲᓇᑕᒥᑦ	3
ᑯᐯᑦᒥᑦ	2	ᑯᐯᑦᒥᑦ	3	ᑯᐯᑦᒥᑦ	2	ᑯᐯᑦᒥᑦ	3
ᐅᓪᓚᒍᓐᓇᓯᒪᔪᖅ ᐱᑕᖃᖅᑎᑕᖅ		ᐅᓪᓚᒍᓐᓇᓯᒪᔪᖅ ᒪ. ᑯᓴᓂ, NPA* ᒪ. ᓴᐅᑎᐊ, NPA* ᐃ. ᔪᑭᓕ, CEAA*		ᐅᓪᓚᒍᓐᓇᓯᒪᔪᖅ ᓱ. ᐅᑭᐅᐳᓂ, KRG* ᓂ. ᔪᓇᖅ, MENV* ᐁ. ᐃᓂᓯᐊᐳᓂ, MRNFP* ᒪ. ᔨᐱᖅ, MENV* ᕆ. ᓂᓇᓇ, MK* ᓄ. ᓂᕿᔭᓴ, MRNFP* ᑌ. ᒪᖅᑎᖅ, R* ᑎ.ᓱ. ᒪᓕᕐᓇ, MENV*		ᐅᓪᓚᒍᓐᓇᓯᒪᔪᖅ ᕕ. ᓂᐅᖅᑌᖅ, R* ᒪ. ᐅᓂᐁ, HQ* ᖃ. ᐱᓇᓵ, HQ* ᐁ. ᔪᓂᐊᖏᑐ, ES*	

ᖃᐅᔨᒪᐅᑎᓴᓕ: ᑲᑎᒪᐅᑎᕕᓂᖅᓂᑦ ᐱᓂᒪᔨᑦ 96-ᑎᔭᖅᑕᓂᑦ, 97-ᑎᔭᖅᑕᓂᑦ, 98-ᑎᔭᖅᑕᓂᑦ, 99-ᑎᔭᖅᑕᓂᑦ, ᑲᑎᒪᔨᐅᐱᐅᔨᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅᑕᓂᑦ.

CEAA ..... ᑲᓇᑕᒥ ᐊᖏᑎᓕᓇᓂᖅᓯᒍᑦ ᐃᑲᔪᖅᑎᓂᑦ ᐱᓂᒪᔨᖅ
ES..... ᔭᖅᑐᓂᖅᓴᓄᑦ ᐊᑦᓕᑎᐅᑭᖃᓕᑐᖅ
HQ..... ᓄᐯᑦᓂᑦ ᐃᓄᒪᒪᖅᓯᑎᓕᓇᓵᖅᑕᓂᑦ
KRG..... ᑲᑎᕕᑦ ᓄᓇᓕᓕᒫᑦ ᑲᖏᒪᑦᓄᖅᑕᑦ
MENV ..... ᓄᐯᑦᓂᑦ ᒥᓂᓯᑕᖅᑦ ᐊᖏᑎᒥᐅᑕᓕᓇᓂᖅᓯᒍᑦ - ᑭᒥᖅᑭᑕᖅᖢᖅ ᓕᓂᓴᓂᐅᑎᓴᖅᑭᖅ ᖅᓄᖅᑭ ᓕᓂᖅᑭᑦᑐᖅ ᓴᖅᑭᖅ ᓗ”ᓕᓴᑲᓂᑭᓕᓴᖅᓱᒪᖅᓴᓴᑎᑎ
MK..... ᒪᑭᕕᑦ ᓄᐊᐳᓱᓇᓄ
MRNFP ..... ᓄᐯᑦᓂᑦ ᒥᓂᓯᑕᖅᑦ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑎᐅᔪᓄᑦ ᐅᒪᔪᓕᓇᓂᖅᓯᒥᑦ - ᓕᓂᓴᓂᐅᑎᓴᖅᑭᖅ ᖅᓄᖅᑭᐅ ᔅᖅᑭᐅᐅᓕᒥᑭᖅᑕᖅᑐᑦ ᓴᖅᑎᑎᑭᖅᑕᓗᖅᑭᖅᑐᖅ
NPA..... ᑲᓇᑕᓕᒫᒥ ᐱᓂᐊᖅᓂᕈᓂᑦ ᐱᓂᐊᖅᓂᓇᓱᓂᑦ ᓴᓗᒪᒥᓂᖅᓯᒍᑦ ᐃᒪᖅᒥᐅᑕᓂᑦ ᐊᖏᑎᒥᐅᑕᓕᓇᓂᑦ ᓄᓇᓕᒫᒥ ᑐᖃᓐᓇᖅᑐᓂᑦ ᐱᓇᓵᖅᑕᓂᖅᓴᓂᑦ
R..... ᖅᑲᐅᔨᓴᖅᑎᑎ

ᑐᓴᐅᒪᖅᑕᐅᑎᒍᑎᐅᔪᑦ

ᓂᑕᒪᐅᔪᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᒻᒥᔪᑦ ᓄᐃᑕᐅᓪᓗᒍᑦ ᖃᐅᔨᓴᖅᑯᓂᑦ ᖃᐅᔨᓴᖅᑕᐅᑦᓂᐯᐅᔪᓄᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᑲᔪᓂᓗᑎᑦ ᐱᓇᓂᐊᖅᑯᓂᑦ ᐃᓂᒪᓴᓂᐅᑎᒃᑐᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᒻᒥᔪᑦ ᐱᔭᓇᐊᖅᖃᓄᐊᕐᓂᖅᓄᑦ. Ċᖅᑯᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᒻᒥᔪᑦ, ᐱᓂᒪᓂᓂᑎᑦ ᐊᑕᐅᓂᖅᑎᑦ ᐊᑐᓄᑦ ᑎᑎᐅᔪᓄᑦ, ᐅᑯᓇᖅᑐᓂ:

- ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᒻᒥᔪᖅ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᓚᓇᓂᐅᑦ ᐱᐢᓕᓚᐊᓂᖏᓐᓄᓕᓂᑦ ᐱᓇᓂᐊᖅᓂᓂ ᓄᓇᓚᒥᒃ

- ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᒻᒥᔪᖅ ᓴᓂᖅᓂᑦ ᐊᑦᑕᑯᓂᑦ

- ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᒻᒥᔪᖅ ᐃᖅᑭᑕᐅᑎᐊᖅᓂᖏᓐᓄᓕᓂᑦ ᒪᓚᑲᓴᐅᔨᓂᑦ 1-ᒧᑦ 2-ᒧᓪᓗ ᐊᐃᓴᑐᓂᓕᔪᒥ 23-ᒥ ᔭᒥᑊ V ᑯVᓪᓗ ᑕᖏᖅᓄᓕᓂ ᐊᖅᑭᖅᓄᑎᒍᓂᐅᓕᔪᓂ JBNQA

- ᐊᐅᓚᑦᓂᔨᐅᔨᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᒻᒥᔪᖅ

ᐊᒥᓂᐃᖅᓂᑎᑦ ᐅᖏᑲᓚᐅᑎᖅᑯᑦ ᑲᑎᒪᖏᑕᕆᐊᖅᑲᓚᐅᑦᒥᔪᑦ ᑲᑎᒪᖏᑎᖅᖅᓂᑎᑦ ᐃᓂᒪᔨᓴᓂᐅᒻᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᔪᑦ ᑲᑎᒪᓕᓪᓕᓂᑦ ᑲᑎᒪᖏᑎᖅᖅᓂᑎᑦ ᐱᓇᓂᐊᖅᑕᐅᑦᓂᐃᔨᐅᓂᓂᑦ ᑕᑯᓴᓇᐅᑎᖅᑯᑦ ᑭᐅᔭᓕᐅᑎᖅᖅᓂᑎᑦ; ᑲᑎᒪᓕᕆᓂᖏᓐᓄᑦ ᐆᒪᒪᖅᑕᓚᐅᐅᑦᓂᑦ ᑲᑎᒪᓕᑐᐊᖅᑦᒪᑕ.

Ċᖅᑯᐊ ᐃᓂᒪᓴᓂᐅᒻᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᔪᑦ ᐊᓪᓚᕐᓇᖅᖅᐃᖅᓗ ᐱᖅᑕᐅᑦᓂᐊᒪᓴᖅᑕᓚᐅᔪᔭᖅ ᑲᑎᐃᖅ ᓄᓇᓕᓚᒥᐃᑦ ᑲᕈᒪᖅᓂᓄᑦ, ᑯVᖅᑯᓪᓗ ᒥᓂᐊᖅᑯᓂᒻᒧᑦ, ᐊᒻᒪᓗ Ċᖅᑯᓄᖅ ᓴᒥᑊV ᐃᓂᒪᔨᓴᓂᐅᑎᖅᑎᖏᑦᑕ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᖅᓂᑕ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᓚᐅᑎᓂᒻᒧᑦ, ᐊᒻᒪᓗ ᐅᒪᔪᓴᓂᓄᓂᒻᒧᑦ, ᐃᖅᑲᓗᓂᓄᓂᒻᒧᑦ ᒥᑭᑦᐊᖅᓂᐅᓂᒻᓪᓗ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑦᑕᐅᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᖅᓂᑕ, ᖃᐅᔨᓴᖅᓂᐊᓕᖅᓂᖅ ᐁᑦᑐᖅᑕᐅᑎᖅᑕᓚᐅᑦᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᐢᑎᓚᓂᐊᖅᑯᓂᒻᒧᑦ ᐁᑦᑐᖅᑕᐅᑎᖅᑕᓚᐅᑦᑐᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᐢᓚᓂᐊᓂᖅᑯᑎᒥᓂᖅ ᐁᑦᑐᖅᑕᐅᑎᖅᑕᓚᐅᑦᑐᑦ ᐃᓚᖅ.

Ċᑦᓂᓚ ᐊᐢᓚᕆᐅᑦ ᐅᑕᐅᓂᒪᖅᓂᑦ ᑯᑦᓴᐊᒧᑦ 2002-ᒥ Ċᖅᑯᐊ ᐃᓂᒪᓴᓂᐅᒻᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᔪᑦ ᐱᖅᑕᐅᐢᓕᐊᐳᓂᓕᓂᐅᓚᐅᖅᑐᑦᑕᓚᐅᑦᑐᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᓚᐅᑎᓂᒻᒧᑦ. Ċᖅᓚ ᐳᖅᑐᓂᓂᑦ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᓚᐅᑎᖅᑎᖅᑐᑦ ᐃᓚᖅᑭᐅᑦᖅᑕᓚᐅᑦᑐᖅᑲᓚᐅᑦᑐᖅᑲᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᔪᑦ ᐅᓚᐅᑎᓂᒻᒧᑦ, ᐃᓕᓴᐅᓂᒻᓪᓗ ᑲᑎᒪᔨᐊᐸᐅᒻᒥᔪᑦ ᐅᓚᐅᑎᓂᒻᒧᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᓚᐅᑎᓂᒻᒧᑦ ᐱᓇᓂᐊᖅᑕᐅᑦᓂᐃᔨᐅᓂᓂ

ᐊᓂᓪᓚᓂᕐᒪᑦ 2: ᐱᓕᐊᖅᑐᑦᓯᓚᐅᑉᓯᒪᓂᖅ ᐊᓂᓪᓚᓂᕐᒪᑦ

ᐊᓯᒪᔪᖅ 2: ᐱᓕᐊᖅᓂᐅᓚᖓᔪᒍᑦ ᑕᖅᓴᒪᐅᑎᑦ ᖃᐅᔨᖏᑕᐅᓂᒪᔪᑦ ᓂᐲᓕᓵᖅᐅᖓᓂᕐᒪᑐᐊᖅᑐᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᐅᖅᓄᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᐅᓂᒪᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐅᖅᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᑎᐅᔪᓂᑦ 2003-ᒥᑦ 2004-ᒍᑦ

ᖃᐅᔨᖏᑕᐅᓂᒪᔪᑦ	ᓂᐲᓕᓵᖅᐅᒍᒪᓂᒪᔪᑦ	ᐱᒃᓵᖅᐅᓂᒪᔪᑦ
ᖃᐅᔨᖏᓪᓗᑎᑉ ᑲᑭᒪᑦᑯᑦ ᐱᖏᑯᓵᖅᑭᖅᓯᑉ, ᒪᓕᑎᓵᒃᖅᑭᖅᓯᓗ ᖃᐅᔨᖏᓵᐊᖏᖅᑕᖅᑐᓗ ᐊᐸᑎᑕᐅᑕᓵᓂᖏᓐᒍᑦ ᐃᓇᓂᐅᑦᓗ ᖏᔪᒥᐅᓂᐅᖅᖏᓐᓄᑦ. ᑲᔪᓂᓗᑎᑉ ᐱᓇᓂᖅᑎᖅᓇᐊᖏᖅᑲᓐᓂᑦ ᑲᑭᒪᑦᑯᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᐅᓂᒪᔪᓄᑦ ᑕᒪᑭᑯᑦ ᐱᓯᒪᔪᑦᑐᑦ ᐊᐸᑎᑕᐅᑕᓵᓂᖏᓐᒍᑦ ᐊᖑᓇᓯᖅᑕᖅᑐᑦ ᐊᖑᓂᑦᑲᓇᖏᑦ ᖃᐅᔨᖏᓪᓗᑎᑉ ᐃᓇᓂᐅᑦᓗ ᐊᐸᑎᑕᐅᑕᓵᓂᖏᓐᒍᑦ ᐊᐸᑐᐃᓂᖅᓴᖅᑭᑦᑐᑦ ᐊᐸᑐᐃᓂᖅᓴᖅᑭᑦᑐᑦ ᐃᓇᓂᐅᑦᓗ ᐊᐸᑐᐃᓂᖅᓴᖅᑭᑦᑐᑦ ᐊᐸᑐᐃᓂᖅᓴᖅᑭᑦᑐᑦ ᐃᓇᓂᐅᑦᓗ

ᐊᓂᓪᓚᕐᓂᖅ 2: ᐱᓕᕆᖏᓐᓄᑦᑐᖅᑐᑦ ᐃᖏᓐᓇᓚᐅᑎᓂᒃ ᖃᐅᔨᓴᖅᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᓯᕗᓕᓴᐅᑎᓚᕆᖏᖅᑐᑦᓯᓐᓄ ᐱᓕᕆᖏᓐᓇᓚᕐᓂᑦ ᐃᓚᒪᓴᓚᐅᖏᓐᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᐅᑭᐅᖅ 2003-ᒥᑦ 2004-ᒧᑦ

ᖃᐅᔨᓴᖅᑕᐅᓚᕐᓂᑦ	ᓯᕗᓕᓴᐅᒍᒪᓚᕐᓂᑦ	ᐱᓴᓇᓴᐅᓚᕐᓂᑦ
ᐱᓇᓚᖏᓪᓗᑎᒃ ᓄᓇᕕᒻᒥᐅᓄᑦ ᐊᖏᑐᐃᒍᑕᐅᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅ ᓄᓇᓕᒫᓂᓪ ᑲᑎᒪᓂᖅ ᓄᓇᓵᖏᓪ ᑲᑎᒪᓂᖅ ᐃᓚᒋᑕᑭᓴᖅᑭᑐᒃ ᐁᖏᑐᖃᓕᓴᖅᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᐱᓪᓗᓚᕐᓂᖅᑐᑦ. ᖃᒪᓕᕐᓂᑦ ᐊᑐᑎᖃᖏᓪᓗᓂᒃ ᐃᓄᐃᑦᓂᑦ ᐊᖏᑕᐅᓚᕐᓂᑦ. ᑭᒡᓘᑦ ᐊᖏᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᐊᖏᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᐃᓚᐃᓕᓴᐅᓚᕐᓂᑦ ᐊᖏᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᐃᓕᓴᐅᓚᕐᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᐊᖏᑕᐅᓚᕐᓂᑦ ᐃᓕᓴ

ᐊᓪᓚᓂᒃᓴᖅ 2: ᐱᓕᐊᖅᓂᐅᓚᖑᒍᓪᓕ ᑕᖅᓴᓂᐅᑎᑦ ᖃᐅᔨᖅᑕᐅᓂᒃᓴᖅᓯᒪᔭᕐᓗᒍ ᓂᐲᓕᖅᑐᐊᓂᖅᑐᑦ ᐱᓂᓚᖅᑐᐊᓂᖅᑐᑦ ᐃᓂᒪᓕᕆᓂᐅᖅᓯᓄᑦ ᐅᑎᖅᑕᐊᐱᐅᔨᓂᖅ ᐅᑎᐅᓂ 2003-ᒥᑦ 2004-ᒍᑦ

ᖃᐅᔨᕆᑕᐅᓂᒪᔭᑦ	ᓂᐲᓕᖅᑐᐊᔪᒪᓂᒪᔭᑦ	ᐱᔨᓚᖅᐅᓂᒪᔭᑦ
ᐅᑎᐅᓂ ᖃᐊᓱᖅᑐᓂ, ᓄᓇᐃᒻᒋᑦᑐᓄᓪᓕ ᐃᓂᒧᓱᑎᓂᖅᐅᓚᕐᓂᖅᑐᑦ ᐱᒋᐊᕈᑕᐅᔨᓴᓇᓕᖅᑐᖅ, ᐊᐸᑎᑕᐅᓂᒃᑲᒥᓂᖅᑐᑦ. ᖃᑎᖅᑕᑎᓂᓂᒃᑐᑦ ᐊᓕᓴᖅᑕᐅᓂᒪᔭᑦ ᐱᓕᕆᔨᑐᑎᓂᒃ ᐊᐅᓚᓱᒪᓕᕆᓂᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᖅᑕᐅᓂᒪᔭᑦ ᐅᓇᓱᓕᕆᓂᖅᑐᑦ

ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᓱᒪᔨᑦ 2003-04

ᐊᐃᑲᑐᓱᒪᔨᒥ 23-Γ JBNQA-ᓄᓐᓂ: ᐁᖅᑭᑎᖅᑕᐅᓇᐅᑦᔪᑦ ᒪᓕᒃᖏᐅᔨᑦ 1 ᐊᒡᒪ 2

ᒪᓕᒃᖏᐅᔨᑦ 1 ᐊᒡᒪ 2 ᐊᐃᑲᑐᓱᒪᔨᒥ 23-Γ JBNQA-ᓄᑦ ᐊᖏᕐᖏᑲᑎᑎᒋᑎᑐᓱᒪᔪᖅᓯᓂ ᓇᓗᓍᖅᑕᐅᓱᒪᔪᑦ ᖃᓄᐃᑦᑐᑦᒪᖅᑎᑦ ᐱᓇᓍᖅᑕᐅᔨᑦ ᓄᓇᒥ 55-ᖃᓄᐅᓂᑦᑐᒥ ᐃᓕᐅᑦᔨᐅᑎᑦᔨᑦ ᐃᓕᑦᔨᐅᖏᑦᑐᑦᓗ ᐊᓯᑎᑎᐅᑕᓚᓂᓐᖓᑦ ᐃᓄᓄᓱᑎᓐᓂᓗ ᐊᐅᑐᑐᓗᒃᑐᓂ ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᔨᑦ ᖃᐅᔨᒪᓄᐊᖅᑕᐅᓱᒪᔨᒥ. ᑕᒪᓂᓂ ᓴᒥᐣ V ᓄᐯᓗ ᑕᖅᖁᓂᓂ JBNQA-ᓄᑦ ᐊᖏᕐᖏᑲᑎᑎᒋᑎᑐᓱᒪᔪᖅᓯᓂ ᐁᖅᑭᑎᖅᑕᐅᔪᒍᑎᑐᑕᐅᑲᓚᐊᖅᑎᒃᓗᑕᒥ ᐅᑭᐅᑦ ᑕᒃᓕᒪᑦ ᓴᓱᐅᒃᓯᑦᑕ ᑕᒡᒪ (ᐊᒃᓕᓕᒪᔨᑦ ᐊᐃᑲᑐᓱᒪᓂᖅᓂᓂ 23.3.12 ᐊᒡᒪᓗ 23.3.13-Γ), ᐁᖅᑭᑎᖅᑕᐅᔪᑕᐅᓚᓂᐊᖅᑐᑦ ᐱᓴᓱᖅᑕᐅᓕᐅᑦᓭᒡᒪᒪᑕ. ᐃᑲᔪᖅᑕᐅᓗᑎᑲ ᑲᑫᒪᑐᖅᑲᓂᓂ JBNQA-ᓄᑦ ᐊᖏᕐᖏᑲᑎᑎᒋᑎᑐᓱᒪᔪᖅᓯᓂ, ᒡᓄᔪᐊ ᑲᑎᐃᐅᑦ ᑲᑫᒪᓄᖅᑐᑦ ᔪᐯᓄᖅᑐᒥ, ᐃᓕᓴᐅᓄᖅᑐᑦ ᑲᑫᒪᓄᖅᑐᑦ, ᐃᓕᓴᐅᔨᑦᓂᓕᒫᓂᓗ ᑲᑎᑎᒋᑎᑐᓱᒪᔪᖅᓯᓂ 2003-Γ ᐱᒪᓕᓴᐊᐅᒪᓕᓚᓕᐅᑦᔨᑦᓯᓂ ᐁᖅᑭᑎᖅᑕᐅᔨᑦᓭᒡᒪᒪᑕ ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᔨᑦᓭᒡᒪᒪᑕ ᐃᓕᓴᐅᓕᖅᑐᓂᓗ ᐃᓕᓴᐅᔨᑦᓭᒡᒪᒪᑕ ᐃᓕᓴᐅᓕᖅᑐᓂᓗ ᐊᐃᑲᑐᓱᒪᔪᖅᓯᓂ

ᓄᓇᕗᑦ ᐊᑐᓕᖅᓯᒪᓂᓕᕐᑐᓂᐅᕙᓪᓕᐅᑦ ᑲᒪᒋᔭᐅᓂᖅ

ᐅᑭᐅᒥ 2003-ᒥ ᑲᑎᒪᔨᐊᕕᐅᔪᑦ ᓂᓂ ᑲᔪᓂᓚᑎᑦ ᖁᑭᓂᖅᓱᒃᑲᕕᐅᓂ ᐃᓕᓴᖅᑕᐅᑎᑦᓂᓕᓂᔪᓐᓇᑦ ᐊᔪᖏᖅᐸᐅᔪᑦ ᐊᕐᓇᒪᑕᐅᓂᓚᖅᑭᓂᓄᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ. ᐅᓪᓗᒥᔪᑦ, ᑲᑎᒪᔨᐊᕕᐅᔪᑦ ᑲᑎᐊᑦ ᑲᖏᒪᓂᖅᓯᒪᓕᕐᓗᓂ ᑲᑎᑦᓯᓂᓄᑦ ᐃᓕᓴᐅᓚᖅᑐᑦ ᐱᒪᓂᐊᖅᑐᒥᓕᖅ ᐊᒻᒪᓕᒃᑯᑦ ᐃᐅᔪᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᓂᖅᑎᑦᑕ ᕿᖏᖅᑕᐅᓂᒃᖏᑦᓂᓄᑦ ᓄᓇᕗᑎᓐᓂ. ᐃᓕᓴᖅᖁᓕᕐᓯᑎᐅᔪᒪᔪᑦ ᐱᔪᒪᐅᑎᐅᔪᑦ ᐊᖏᑦᖁᑕᐅᓕᔪᖅᑭᒪᒪᒃᑕ ᐱᑦᔪᑎᖁᖅᓯᒪᓂᖅᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐃᓚᖃᑎᒌᖅᑐᑦ ᐅᓂᓯᓚᑦᑐᑎᑦ 357-2002-ᒥᓄᑦ, ᑭᒃᓂᓂ ᐱᔪᒻᒪᕆᐊᓚᖅᑐᑦ ᐅᓂᓯᓚᑦᑐᑎᑦ ᐃᓕᓴᖅᑕᐅᓂᖅᓱᒃᑲᕕᐅᓂ ᐊᐅᓚᑕᐅᓂᖅᓱᒃᑲᕕᐅᓂ ᐊᖏᑦᖁᑕᐅᓂᖅᓱᒃᑲᕕᐅᓂ ᐃᓕᓴᖅᑕᐅᓂᖅᓱᒃᑲᕕᐅᓂ ᐊᐅᓚᑕᐅᓂᖅᓱᒃᑲᕕᐅᓂ ᐃᓕᓴᖅ

ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᑭᓕᔪᑎᑦᓴᖅᓄᓪ ᓴᓂᑦ ᐊᑦᑕᑯᖅᐲᓪᓗᓐ ᐃᓂᖅᑎᓪ ᓄᓇᑦᑎᓐᓂᑦᑐᑦ ᒪᑯᐊ ᐊᑐᓚᐊᓕᓕᔪᓇᑐᑦ ᓄᐊᑕᐅᑎᓕᓐᓂᑦ ᓂᐅᑦᕈᑎᑦᓴᐅᓇᐅᔾᔨᑦ ᕿᓇᑐᐃᓪᓗᓐ. ᐱᓂᐊᖅᓂᑕᐅᔨᖅᓗ ᑕᒪᓇ ᐱᓇᓱᐊᕈᑕᐅᓴᖅᓄᓪᓕᖅᑕᐅᑦᓂᓕᔪᑎᑎᓐᓂᓗᔪ ᐊᖅᑭᒋᐊᖅᑕᐅᓂᐊᖅᓄᓪ ᑕᒪᓇᑦ ᐊᑐᓚᐊᓕᓕᔪᓇᑐᖅᓂᓪ ᓴᐳᓚᐊᓂᓪ ᐊᐅᓚᐊᓕᓕᔪᓇᑐᖅᓂᓪ ᐅᑦᓴᕈᑎᑦᓴᐅᓇᐅᔾᔨᑦᑐᖅᓂᓪ ᓄᓇᓕᖅᓂᓪ ᐊᐅᓪᓚᐅᑎᓕᔪᓇᑐᖅᓂᓪ ᐅᑦᓴᕈᑎᑦᓴᐅᓇᐅᔾᔨᑦᑐᖅᓂᓪ ᑕᐅᓄᓪ. ᑕᒪᒃᑯᐊ ᐃᓕᓴᖅᓄᓪ ᐱᓕᐅᔨᓂᓪ ᐊᑐᖅᑕᐅᑦᓂᓕᔪᓇᑐᖅᓂᓪ ᐅᑦᓴᕈᑎᑦᓴᐅᓇᐅᔾᔨᑦᑐᖅᓂᓪ ᑕᒪᒃᑯᐊ ᐊᑐᓚᐊᓕ

ᒥᓂᓯᑕᖏᓐᓄᑦ, ᑌᒣᑦᑐᖅᓀᖁᖅᓴᖅᑦ, ᑕᒪᓐᓇ ᐊᑐᖅᑕᐅᑎᖁᖅᓴᖅᓴᖅᓴᑦ ᒃᑲᐃᐊ ᓄᓇᓕᒃ ᖃᐃᖁᖅᑕᖅᓗ ᑯᑦᓴᐊᖁᑦᓗ ᑐᓴᐅᒪᑎᑕᐅᖏᓐᓇᖅᓯᓯᓂᑦ ᑐᑭᒃᑲᑎᑎᓂᐅᔪᓂᒃ, ᒃᑲᐃᐊ ᐃᐯᖅᑯᑦ ᐊᑭᑎᒥᐅᑕᓂᓇᓂᑕᒧᑦ ᒥᓂᓯᑕᖏᑦ ᑕᒪᑐᐃᖅᓱᖅ ᐊᖏᖅᑐᓂᖅ.

ᓇᑦᖅᑐᐃᑦ ᖃᒪᒋᔭᐅᓂᖏᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ

ᑕᒪᓐᓇ ᐱᓇᓯᐊᖁᑎᑦᓯᓕᐊᓂᖅᓴᓂᑦ ᐱᒋᐊᖁᓯᔪᑎ, ᓄᕐᕕᒃ 2003-ᒥ, ᖁᐅᔨᒪᓯᐊᖁᖁᑎᓂᓂᒃ ᑐᑭᓯᓯᐊᖁᑐᖅᑕᐅᖁᓕᐅᔨᓴᖅ ᓇᑦᖅᑐᐃᑦ ᖃᒪᒋᔭᐅᓂᖅᓴᖅᓂᓂᒃ ᔪᐯᒻᒥ, ᒃᑲᐃᐊ ᖃᑎᒌᔨᐊᐱᑦ ᐱᒪᓯᐊᕐᕕᐅᑦᓴᑦ ᖁᐅᔨᒪᓯᐊᕐᓂᖅᓴᖅᑎᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓇᑦᖅᑐᐃᑦ ᖃᒪᒋᔭᐅᓂᖅᓴᖅᑎᑦ ᓴᖅᓄᐃᓕᓐᓂᐊᓪᓚᑦᑎᓐᒪ. ᐅᖁᖁᑎᑎᖁᓯᑎᑦ ᒥᓂᓯᑕᖏᑦ (MRNFP-ᔪᑦ), Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs-ᔪᑦ ᓇᓕᓀᖁᑕᐅᓇᖅᓴᖅ ᑕᒪᓐᓇ ᓄᓇᑲᑦ ᓇᑦᖅᑐᐃᑦ ᖁᐅᔨᓴᖁᑕᐅᓇᖅᓴᖅᓯᒪᓕᒪᑦᓴᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᓇᑦᖅᑐᐃᑦ ᖁᐅᔨᒪᓯᐊᖁᑐᖅᓴᖅᓯᒪᓕᒪᑦᓴᑦ. ᐅᓯᐊᓂᖅ, ᒃᑲᐃᐊ ᑲᑎᒪᔨᐊᐱᑦ ᓇᑦᖅᑐᐃᓕᓂᓯᒥᐅ ᖁᐅᔨᒪᓯᐊᖁᑐᖅᓴᖅᑐᐃᑦ ᓇᓕᓀᖁᑕᐅᓇᖅᓴᖅᓯᒪᓕᒪᑦᓴᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᓇᑦᖅᑐᐃᑦ ᖁᐅᔨᒪᓯᐊᖁᑐᖅᓴᖅᑎᑦ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓴᖅᓂᒃ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᓴᖅᓂᒃ ᓇᑦᖅᑐᐃᑦ ᖁᐅᔨᒪᓯᐊᖁᑐᖅᓴᖅᑎᑦ

ᑐᓴᐅᒪᖅᑕᕐᑎᓂᖅ ᑐᓴᖅᑎᑦᓱᒍᑎᓴᐅᔪᓐᓇ

ᒎᑲᔪᐊ ᑲᑎᒪᓕᐊᐱᐅᔪᑦ ᐊᓪᓚᕐᓇᖅᐳᐱᐅᔪᒥᑲ ᓄᑦᓭᓪᓕᐅᖅᑎᑦᓯᓪᓕᑦ ᔨᑦᔪᐊᒧᓪ, ᖃᐅᓕᓕᐅᓪᓕᐊᓐᓂᖅ ᒎᑲᔪᐊ ᐃᓱᒪᓕᐅᖅᑐᓴᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᐅᑎᑦᓯᓪᓕᐊᓐᓂᖅ

ᒋᓐᓇ ᒥᔨᑕ ᓂᕿᓱᔨ ᐱᐃᓕᔪᖏᖅᓯᒥᓂᒃ ᐅᖏᖅᑲᑎᖏᖅᑲᐳᓐᓇᓂᐅᖅ ᑲᑎᒪᔨᓂᒃ ᓄᑕᐃᓐᓂᒃ ᓄᓇᒋᕿᓂᐊᖅᑐᓂᒃ ᓂᕿᖅᑕᐅᓂᕐᓂᒃ ᓄᓇᒋᕿᓂᐊᖅᑐᓂᒃ ᑕᒪᓐᓇ ᓂᕿᖅᑭᑎᓕᕐᖏᖅ ᓄᐃᑕᐅᓂᐊᕐᓗᒃ ᓂᕿᖅᑭᑎᓄᐅᓂᒃ ᐅᒪᖅᖏᖅᑐᓂᒃ ᓄᓇᒋᕿᓂᐊᖅᑐᓂᒃ ᐊᓯᖏᓐᓂᒃ ᐊᓯᖏᓐᓂᒃ ᐊᓯᖏᓐᓂᒃ ᓄᓇᒋᕿᓂᐊᖅ

ᒪᓕᒃᖏ ᐱᖏᔪᑎᖅᑕᖅᖏᑦ ᐅᑎᖅᑎᖏᓂᖅᑎᑦ ᐊᑐᓚᐊᖏᓪᓗᓂᖅᑎᓗᒃ ᐅᐊᑭᑎᑕᐅᓚᐅᖏᓪᖏᑦ ᐊᑐᖏᓂᒋᔭᖅᑐᑦ

ᐅᑭᐅᖏᑕ ᐅᓪᓗᓇᓴᖅᑭᑦ ᓄᖅᒍᒥᐊᓚᓕᖅᑎᓪᓗᒥᑦ ᑕᒪᐃᔨᓂᖅ ᑐᓴᖅᑎᖏᓂᔪᐅᑎᓂᖅ ᐱᓇᔪᐊᓇᐊᖅᑐᓇᐊᓚᐊᖏᑎᓪᓗᑕ, ᐅᖅᑲᐅᔪᓇᑎᐊᖅᓯᒪᔪ ᐃᓪᓕ 24, 2004-ᒥ, ᒥᔪᔪᑕ ᐊᐢᑎᒥᐅᑕᓂᓇᓕᖅᒍᑦ ᐅᖅᑲᐅᔪᖅᓴᐅᓪᖅᓯᒪᓂ ᐊᑐᓇᐊᑭᒪᓂᔪᐅᓂ ᒪᓕᒃᒥᐳ ᐱᖏᔪᖅᖏᑐᐳ ᐅᑎᖅᑎᖏᓂᔪᐅᑎᓂᖅᑎᑦ ᐊᑐᓇᐊᓪᓚᐃᓇᑎᖏᓂᔪᐅᑎᒥᑦ ᐊᑐᖏᓂᖅᑎᑦ ᐊᑐᖏᓂᔪᐅᑎᓂᖅᑎᑦ, ᐅᐊᑭᑎᑕᐅᓚᐅᖏᓪᖏᑦ, ᐅᐊᑭᑎᑕᐅᓚᐅᖏᓪᖏᑦ ᐅᐢᓂᓗ ᐅᐊᑭᑎᑦ ᐊᐅᓪᓚᐃᓂᖅ ᓴᓪᓗᑦ ᐊᐅᑭᑎᑕᐅᓚᐅᖏᓪᖏᑦ ᐊᑐᖏᓂᖅᑎᑦ ᐊᑐᖏᓂᖅᑎᑦ ᐊᑐᖏᓂᖅᑎ

ᐸᕐᓄᑕᐅᔪᖅ ᑲᓇᑕᒥᓂᐯᒪᓕᓄ ᐊᖏᕈᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᔪᓕᔪᖅ ᐊᐢᑎᑎᐅᑕᓕᓴᓂᕐᔪᑦ ᐃᑲᔪᖅᓯᐅᐅᔨᔪᑎᓂᒃ ᐱᓇᓯᐊᖏᕈᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᑕᓴᖅ

ᑲᑎᒪᒋᑦ ᖃᐅᔨᒪᓯᓪᓕᐅᖅᓯᑎᒃ ᑕᑦᓂᓴᖅ ᐸᕐᕈᖏᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᔪᓕᔪᐸᒃ ᖃᐅᔨᓪᓕᐅᖅᓴᑦ ᑕᒪᓐᓇ ᐱᓂᐊᖏᓪᓕᕆᔨᑎᑎᓐᓂᑦ ᐊᐅᑐᐊᖏᓐᓂᖅᓂᒃ ᑕᒪᐅᖅᓄ ᔪᒥᑦ ᐅ ᐊᒪᒪᓗ ᔪᐯᑦ ᑕᖏᖅᓄᓕᒃ.

ᐊᖏᕈᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᓴᓕᖅ ᐃᖅᑭᑕᐅᔭᓕᕆᓂᖅᓄᖅ ᐊᖏᕈᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᖅᔪᑦᓯᔪᔪ ᐊᓪᒧᒪᓗᒉᓴᓕ **Amalgamation** ᑎᑭᖅᖅᔪᑎᑎᑐᐅᖅᔪᓪᓕᔪᔪ ᐱᒋᐊᕐᑎᑦᓯᔪᔨᑎᑐᐅᓗᓂᓗᓂᖅ ᓄᑦᒪᓕᒃᓴᒥᒃ ᓄᓇᒪᓕᐊᓕ

Ċᒃᔪᐊᐊ ᖃᑎᐹᒃ ᐊᐢᑎᓪᓕᓇᓂᖅᔪᑦ ᐃᔪᒪᒃᓴᔪᐅᖅᓂᖅᔪᑦ ᖃᑎᒪᔨᐊᐱᐅᔪᓴᑦ ᑕᒪᑦᔪᒥᖅᓄᖅ ᖃᖅᑎᑦᖃᖅᓄᖅ ᐊᖏᕈᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᖅᔪᓪᓕᔪᐸᒃᓴᖅᑎᑦᓯᔪᔪᐸᒃ ᔪᐯᒃ ᖃᓄᖅᑭᖅᓂᓪᓕᓴᑦ ᐊᖏᕈᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᖅᔪᓪᓕᔪᐸᒃᓴᖅᑎᑦᓯᔪᔪᐸᒃ ᑕᒪᑦᔪᒥᖅᓄᖅ ᐊᖏᕈᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᖅᔪᓪᓕᐅᕐᓇᒪᑦᓯᔪᑎᒃ ᐊᖏᕈᓐᓇᖅᑎᔨᔪᑎᑐᐅᖅᔪᓪᓕᐅ

ᐃᓕᖅᑎᑦᓯᒍ ᓴᓗᒪᓴᖅᑕᐅᑭᐊᓂᑦ ᓂᕆᑦᓕᐅᑎᓴᐅᑭᐊᓂᑦᓯᓗ ᐊᑦᓕᑕᐅᓂᒪᓂᖅᑎᓂᓗ. ᒥᓂᓂᑕᒧᑦ ᓴᓗᓐᓂᓕᐅᕐᓂᒃ ᖃᓄᖅ ᑕᒪᐅᔪᖅ ᖃᐅᔨᓴᖅᑕᐅᓂᒪᒪᓐᓚᑦᑕ ᓂᓴᑕᖃᖅᓂᖅᑎᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᓴᓗᒪᓴᕐᓂᕐᕕᐅᑎᓂᑦ ᖃᓄᖅ ᐸᖅᑐᒪᒪᓐᓚᖅᑐᑦᑕᐅᓂᒪᒪᓐᓚᑕ. Ċᐅᔪᐊ ᓄᓐᑦ 18-ᖏᔪᓯᑦ ᓂᕆᑦᓕᐅᑦᓴᐅᑭᐊᓂᑦ ᓴᓗᒪᓴᕐᓂᖅᑎᑦᓴᖅᑕᐅᓂᒪᓴᓚᑕ Ṗᓴᐅᓴᖅᑐᕐᓴᓴᖏᔪᐊᓂᑎᓗ $4.2-ᒥᓕᐊᓂᑲ. ᒥᓂᓂᑕᒧᑦ ᓴᓗᓐᓂᓕᐅᕐᓂᖅᓯᒍ ᑕᒪᐅᔪᐊ ᐃᓕᖅᑎᓂᑲ ᑕᐯᓂᓂᑕᐅᑭᐊᓂᑦᓯᓂᒃ ᐃᓕᖅᑎᑦᓴᖅᑕᐅᓂᒪᒪᓐᓚᑕ ᐅᐱᒪᑦᓯᓂᑲᓕᐊᓂᑦᓯᓂᒃ ᐃᓕᖅᑎᑦᓴᖅᑕᐅᓂᒪᒪᓐᓚᑕ Ṗᓴᐅᓴᖅᑐᕐᓴᓴᖏᔪᐊᓂᑎᓗ $4.2-ᒥᓕᐊᓂᑲ. ᒥᓂᓂᑕᒧᑦ ᓴᓗᓐᓂᓕᐅᕐᓂᖅᓯᒍ ᑕᒪᐅᔪᐊ

Ṗᓇᐅϟᑦ ᐊᐅᓪᓗᖏᑦᑕ ᐊᓪᓚᓯᒪᐅᑎᖏᑦ*

ᐅᖃᓕᓂ 1, 2003-ᒥᑦ ᐃᑦᕆ 31, 2004-ᒧᑦ

ᐃᑎᖅᑐᐃᓇᓂᑦ		
ᐊᖏᕐᕋᑌᑦ ᐊᒥᐊᒃᓯᐃᓇᓂᑦ (2002-2003-ᒧᑦ)		61 058
ᑲᓛᒃᓯᓐᓂᑦ ᑐᓂᒃᐅᓯᒪᔪᑦ (ᓯᑲᓪᓚᓯᐅᑎᑦ)		200 000
	ᐃᑎᖅᑐᐃᓇᓂᑦ ᑲᑎᓐᓄᖓ	261 058
ᐊᑐᖅᑐᐃᓇᓂᑦ		
ᐊᐅᓚᐱᑎᓂᑦ, ᐊᓪᓚᓯᒪᔪᑦ ᑲᒪᑭᒃᐅᓄᖅᑎᓐᓂᑦ Ṗᓇᐅϟᓪᓗ ᐊᑐᖅᑕᐅᓄᖅᑎᓐᓂᑦ		
ᐱᓇᓱᑎᖅᑲᓕᒧᑦ Ṗᓇᐅᒃᖅᑦᑎᖅᑕᑦ ᐃᓚᒃᐅᐃᐱᑎᖅᑕᓪᓗ ᐃᓚᐅᑎᓪᓗᑕᑦ		60 748
Ṗᓇᐅᒃᑲᐃᒪᒧᑦ ᐊᑭᓕᓇᐧᓂᑦ ᐱᔨᑦᓯᑕᐅᐃᐱᑎᖅᑕᓐᓄᓪᓗ		797
ᐊᑦᑕᑐᑭᑦ		8 086
ᐃᓪᓗᒧᑦ ᐊᑦᑕᑐᑭᑦ		19 014
ᐊᓪᓄᓂᑦ ᖃᖅᖏᑦᑕᐅᑎᓄᒃᖁᓂᑦ		681
ᐊᓪᓄᒪᒃᑎ ᐊᑐᓇᐊᓕᓗᒃᑲᓂᑦ ᓯᑯᑦᖁᒃᓂᓪᓗ		2 065
ᖃᐅᔨᒃᑐᑎᑦᓯᓚᓯᐊᖅᑐᓕᕆᓚᔪᓂᑦ		3 000
ᐊᓄᐅᓐᓇᑎᖅᑐᒧᑦ ᐊᑭᓕᖅᑐᐃᐃᒪᑎᑦ		2 284
ᖃᐅᔨᒪᔨᑕᖅᒧᑦ ᐃᓄᔪᖅᓯᐅᐃᒪᑎᑕᑎᓐᓂᑦ		15 702
ᑐᖁᐅᒪᖃᑕᐅᑎᒧᑎᓄᖅᖁᓂᑦ ᐅᖃᓗᓕᐅᑎᓂᑦ		2 348
	ᒡᓄᔪᐊ ᑲᑎᓐᓂᖏᑦ	114 725
ᐊᖃᖏᓕᓕᒪᒧᑦ ᓄᑎᒪᑎᑦᓯᓂᖅᒧᑦ Ṗᓇᐅϟᖅᑐᐃᓇᑦ		
ᓄᑎᐃᓄ ᓄᑎᒪᔨᐊᐃᖏᑕ-ᓄᑎᐃᓄ ᓄᓀᒪᓄᔪᖏᑕᓗ ᑭᓚᑐᖁᑎᖏᑐᓂᑦ ᐊᑐᖁᑐᐃᓇᓂᑦ		4 880
COFEX-ᑭᓚᑐᖁᑎᖏᑐᓂᑦ-ᓄᑎᐃᓄ ᓄᓀᒪᓄᔪᖏᑕᓗ ᑭᓚᑐᖁᑎᖏᑐᓂᑦ ᐊᑐᖁᑐᐃᓇᓂᑦ		5 525
ᐃᖏᕐᕿᔪᑎᓂᑦ ᓯᓂᓄᑕᐅᑎᓂᓪᓗ		31 545
ᓄᑎᒪᐃᐅᔨᓂᑦ ᐊᑦᑕᑐᑭᑎᖓᑦ		1 340
ᐊᖁᖏᓕᒥᒪᒥ ᑐᓴᖁᑦᓯᐅᑎᓂᑦ		6 708
ᐅᖁᓄᓯᐅᐅᑦ ᐊᓯᐊᓂᑦ ᓄᓕᑎᑎᓇᔪᑎᓂᑦ (ᑐᓴᔨᓂᑦ)		13 331
	ᒡᓄᔪᐊ ᓄᑎᓂᖏᑦ	63 329
ᐊᑭᑭᓕᓕᐊᑦᑕᐅᔪᑎᑦᑎᓐᓂᑦ ᐃᓄᐊᓯᔨᐅᔪᑎᑎᓯᒪᔨᖅᑎᑦᑎᓐᓂᑦ		1 298
	ᐃᓗᓐᓇᑎᓄ ᐊᑐᖅᑐᐃᓇᓂᑦ	179 352

ᖃᑎᖅᑭᔨᐅᓯᒪᓕᒐᒪ ᑐᓴᖁᑦᓯᐅᑎᑦᑎᓐᓂᑦ ᐃᓕᓴᕆᓚᔨᐅᓯᒪᔨᓄᑦ Ṗᓇᐅᔨᓕᓚᓱᐅᐅᔨᔪᓂᑦ ᑕᓪᒪᓯᒪᔪᖏᓂᐊᑎᑦᑎᓂᐅᔨᔪᓂᓗ, ᐸᖁᑦ ᐱᓕᓐᔨᐃᓐᓂᑦ Pratte Bélanger ᒡᓄᔪᐊ ᖃᐅᔨᓯᐊᖁᑦᑕᐅᔪᒍᓐᓇᑦ ᓄᓀᒪᓄᑦ ᐊᑭᑎᓕᓚᓱᐃᓐᓇᑦ ᐃᓯᓪᓒᔨᐃᓐᓂᖏᓪᓗᑦ ᐊᓐᓕᐱᖁᑦᓂᖅᓯᓐᓂᑦ.

Photo: Jean Couture

Table des matières

Mot du président 26
Mandat 27
Composition 28
Secrétariat 30
Assemblées 31
Communications 32
Orientations, objectifs et réalisations 32
Activités 2003-2004 37
- Chapitre 23 de la CBJNQ: Révision des annexes 1 et 2 37
- Eau potable 37
- Gestion des matières résiduelles et recyclage 38
- Production et conservation d'électricité 39
- Sols contaminés 39
- Gestion des îlots forestiers du Nunavik 39
- Secrétariat du CCEK 40
- Communication et information 40
- Projets de lois et règlements, ententes, plans, politiques et stratégies 41
  - *Règlement modifiant le Règlement sur les parcs en vue de la création du parc national des Pingualuit 41*
  - *Projet d'un Plan régional de développement du territoire public et d'un nouveau Plan d'affectation du territoire public 41*
  - *Projet de loi 102 portant sur la collecte sélective 41*
  - *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique 42*
  - *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées 42*
  - *Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut 42*
  - *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et le décret 357-2002 sur la mise en œuvre et l'administration d'un programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles 42*
  - *Projet d'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale 43*
  - *Entente cadre de négociation sur la fusion de certaines institutions et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik 43*
  - *Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres 43*
  - *Forum fédéral de mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois 43*
- Sites abandonnés d'exploration minière 44
- Changements climatiques 44
- Concours CCEK 44

États financiers 45

Mot du président

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a entrepris, il y a deux ans, la mise en œuvre d'un plan d'action quinquennal afin que ses interventions correspondent au mandat qui lui a été confié dans la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ). En 2003-2004, le CCEK s'est donc employé à prendre des mesures à l'égard des préoccupations environnementales qu'ont soulevées les populations en pleine croissance des 14 villages nordiques. Les activités que le CCEK a réalisées à ce chapitre ont porté sur la qualité de l'eau potable, la gestion des déchets solides et des matières dangereuses, le recyclage et les sources de contamination à l'échelle locale. Le CCEK a également versé des fonds pour la réalisation de deux projets visant à sensibiliser davantage le public aux questions environnementales qui ont été présentés par des groupes de jeunes locaux. À l'échelle régionale, le CCEK a continué à suivre de près les répercussions qu'entraînent les activités de plus en plus nombreuses d'exploration minière et de pourvoyeurs. Le CCEK a présenté au ministre de l'Environnement du Québec, Thomas J. Mulcair, et à l'Administration régionale Kativik (ARK) un rapport sur les sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.

Dans le cadre de son plan d'action quinquennal, les membres du CCEK ont également eu l'occasion en 2003-2004 de formuler des commentaires sur des projets de règlements et de politiques du gouvernement concernant les parcs, l'utilisation des terres, de même que la gestion des déchets et des matières dangereuses. Ils se sont également penchés sur la production d'électricité et la foresterie, ainsi que sur les répercussions qu'entraînent les changements climatiques. Ils ont d'ailleurs appuyé, à cet égard, le projet intitulé *Changements climatiques au Nunavik : Enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources*. En ce qui a trait à la CBJNQ, les membres du CCEK ont continué de superviser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et de réviser les annexes du chapitre 23.

Selon la CBJNQ, le CCEK est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'ARK, en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik. Ce rôle deviendra de plus en plus important au cours des prochaines années avec l'avènement d'un gouvernement autonome au Nunavik.

Il ne faudrait pas passer sous silence le retour du secrétariat du CCEK à Kuujjuaq en 2003. Grâce au dynamisme et au professionnalisme de sa seule et unique employée, la secrétaire exécutive Nathalie Girard, le secrétariat est demeuré grandement accessible aux membres et aux résidants du Nunavik et a été en mesure de répondre adéquatement aux questions environnementales qui ont été soulevées.

Les trois membres du CCEK nommés par le gouvernement du Québec en 2003-2004 étaient Paule Halley, Hélène LeBlond et Jean Couture. Aucun de ces membres n'a été rémunéré pour les heures consacrées au CCEK. Nous les remercions donc vivement pour tout ce qu'ils ont fait pour le Nunavik! Merci également à Claude Abel, à Suzanne Larochelle et à Gilles H. Tremblay, nommés par le gouvernement fédéral, car ils ont eux aussi contribué largement aux travaux du CCEK. Enfin, cela a été pour moi un privilège de voyager en compagnie de mes amis et collègues David Okpik et Eli Angiyou qui ont eu l'amabilité de partager avec moi leurs vastes connaissances.

Michael Barrett

Mandat

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du Chapitre 23 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ). Il est régi tant par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., C. Q-2) que par la *Loi sur les règlements de revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois* (S.C. 1976-1979, c. 32). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. En cette matière, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques.

Le CCEK a pour mandat :

- De surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ ;

- De conseiller les gouvernements responsables sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres ;

- De s'assurer de la bonne marche du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social ;

- De recommander des modifications ou d'examiner les modifications de tierces parties portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social ;

- De conseiller les gouvernements responsables et l'ARK lorsqu'ils formulent des lois, des règlements ou des politiques relativement à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres, ou lorsqu'ils les modifient ;

- De réviser les lois, règlements, politiques et procédures administratives relativement à l'environnement, au milieu social et à l'utilisation des terres.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux corporations municipales et à l'ARK.

Toutes les décisions et recommandations du CCEK sont communiquées aux gouvernements québécois et fédéral ainsi qu'aux administrations locales et régionales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont remplacés à la discrétion des parties qui les ont nommés. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres en vertu de l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

Tout au long de l'exercice 2003-2004, la composition du CCEK est demeurée la même.

Au 31 mars 2004, la composition du CCEK était la suivante :

Président

M. Michael Barrett. Michael Barrett est le directeur adjoint du Service des ressources renouvelables de l'ARK. M. Barrett joue depuis trente ans un rôle très actif dans la région. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre des dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement et la réalisation de programmes de protection de l'environnement. Il a été membre du Comité depuis ses débuts à 1990 et, plus récemment, de 1999 à aujourd'hui.

Vice-président

M. Eli Angiyou. M. Angiyou habite Akulivik. Il y a occupé la fonction de maire de 1998 à 2000. Chasseur et employé de l'Administration régionale Kativik, il assure un suivi des activités de chasse et de pêche des inuits dans les eaux côtières du Nunavik. M. Angiyou a été nommé par l'ARK en septembre 2001.

Membre nommé par l'Administration régionale Kativik

M. David Okpik. Chasseur aîné de Quaqtaq, M. Okpik a été et est toujours très actif dans les dossiers locaux et régionaux. Il est membre de la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik depuis 1980 et a été membre du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social pour le territoire au nord du 55^{e} parallèle de 1997 à 2000. Il est membre du CCEK depuis octobre 2000.

Membres nommés par le gouvernement du Québec

M. Jean Couture. Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1982, M. Couture a été conseiller à la Direction des Affaires intergouvernementales au ministère de l'Environnement du Québec. Il a également travaillé dans les domaines du droit autochtone et des relations avec les autochtones. Il est membre du Comité depuis octobre 2001.

Mme Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université Laval, elle est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit à l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis 1999.

Mme Hélène LeBlond. Anthropologue de formation, Mme LeBlond a à son compte diverses expériences de travail en affaires nordiques et en affaires autochtones principalement comme employée du gouvernement du Québec. Elle est membre du Comité depuis 1999.

Membres nommés par le gouvernement du Canada

M. Claude Abel. Employé d'Environnement Canada à la Direction des affaires ministérielles, il est analyste de projets en milieu nordique. Il a habité à Inukjuak, au Nunavik, durant 4 ans comme employé du Service météorologique du Canada. Nommé par le gouvernement du Canada, il est membre du Comité depuis 1997.

Mme Suzanne Larochelle. Négociatrice principale au Bureau de la mise en œuvre de la CBJNQ du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Mme Larochelle œuvre également à la direction de la Négociation et de la mise en œuvre des ententes. Elle est membre du Comité depuis 2002.

M. Gilles H. Tremblay. est titulaire d'une maîtrise en océanographie et chimiste de formation. Il est présentement conseiller aux programmes à la Direction régionale des océans et de l'environnement, de Pêches et Océans Canada, Région du Québec. Il a travaillé pendant plusieurs années en recherche sur l'environnement marin et en recherche sur les contaminants. Il est membre du Comité depuis octobre 2002.

La secrétaire exécutive

Mme Nathalie Girard. est titulaire d'une maîtrise en biologie qu'elle a réalisée en milieu nordique en collaboration avec le Centre d'études nordiques de l'Université Laval. Elle a travaillé au développement des parcs du Nunavik de 2000 à 2002 pour le compte de la Société de la faune et des parcs du Québec. Elle est en poste à temps plein pour le CCEK depuis septembre 2002.

Secrétariat

Le siège social du CCEK est situé à Kuujjuaq au Nunavik. Les coordonnées pour joindre le secrétariat du CCEK sont les suivantes:

La secrétaire exécutive gère le registre public des décisions et des documents officiels du CCEK. Elle prépare et assure le suivi des réunions. Elle rédige de la correspondance officielle, des mémoires, des avis, le rapport annuel de même que les procès-verbaux des assemblées. Elle s'occupe de la comptabilité quotidienne. Elle exerce une vigie en ce qui concerne les changements de politiques gouvernementales, de dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK. Elle assure la liaison entre les membres du CCEK et entre ce dernier et les divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Elle fournit également une assistance technique et aide le président et les membres dans la réalisation de leur mandat.

Assemblées

Entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004, le CCEK a tenu quatre (4) réunions tel qu'il est prescrit dans la CBJNQ. Ces réunions ont eu lieux aux dates et aux endroits suivants :

96e assemblée : les 8, 9 et 10 juillet 2003 à Akulivik

97e assemblée : les 15 et 16 octobre 2003 à Montréal

98e assemblée : les 4 et 5 décembre 2003 à Québec

99e assemblée : les 25 et 26 février 2004 à Québec

Les quorums atteints et l'identité des invités, sont détaillés au Tableau 1.

Tableau 1

Assemblées 2003-2004 : Quorums atteints, invités et observateurs

96e assemblée		**97e assemblée**		**98e assemblée**		**99e assemblée**	
Quorum		Quorum		Quorum		Quorum	
ARK	2	ARK	3	ARK	3	ARK	2
Canada	3	Canada	3	Canada	3	Canada	3
Québec	2	Québec	3	Québec	2	Québec	3
Invité Aucun		Invité M. Copley, PAN* M. Gauthier, PAN* E. Giroux, ACEE*		Invité J. Brunelle, ARK* C. Green, MENV* A. Isabelle, MRNFP* M. Jobin, MENV* R. Lanari, MK* N. Laprise, MRNFP* D. Martin, C* T.J. Mulcair, MENV*		Invité V. Lafortune, C* M. Boucher, HQ* F. Perez, HQ* A. Gucciardo, S*	

Sources : Procès-verbaux adoptés des 96e, 97e, 98e et 99e assemblées du CCEK.

* ACEE— Agence canadienne d'évaluation environnementale
ARK— Administration régionale Kativik
C— Chercheur(e)
HQ— Hydro-Québec
MENV— Ministère de l'Environnement du Québec
MK— Société Makivik
MRNFP— Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs du Québec
PAN— Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
S— Secrétaire exécutif par intérim

Communications

Quatre sous-comités ont été maintenus pour examiner certaines questions ou pour poursuivre le traitement de dossiers jugés prioritaires par le CCEK. Ces sous-comités, qui réunissaient au moins un membre de chacune des parties, sont les suivants :

- sous-comité sur les initiatives d'amélioration de l'environnement au Nunavik
- sous-comité sur les matières résiduelles
- sous-comité sur la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ
- sous-comité administratif

Plusieurs conférences téléphoniques ont été tenues entre les réunions régulières du CCEK afin d'aborder des dossiers qui exigeaient une solution urgente ; le quorum a toujours été respecté.

Le secrétariat du CCEK a entretenu des relations étroites avec l'Administration régionale Kativik, le ministère de l'Environnement du Québec et avec les secrétariats du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) et du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP). Le CCEK échange avec eux des informations pertinentes et participe à des dossiers conjoints.

L'implantation du secrétariat à Kuujjuaq en 2002, a permis au CCEK de s'impliquer davantage dans les divers dossiers régionaux. En effet, la secrétaire exécutive a participé à plusieurs conférences, ateliers et réunions tenus au Nunavik. Le CCEK s'est tenu informé des évènements touchant l'environnement et a accentué ses contacts avec les gens de la région.

Orientations, objectifs et réalisations

Au cours de l'exercice financier 2003-2004 le CCEK a poursuivi les grands objectifs contenus dans son P*lan d'action et budget quinquennal* (2003-2008). Les réalisations en lien avec ce plan d'action sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2: Orientations, objectifs (tirés du plan d'action) et actions du CCEK pour l'exercice financier 2003-2004.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Augmenter la contribution du CCEK quant à son rôle conseil et de surveillance. Le CCEK formulera des propositions aux gouvernements concernant l'énoncé de lois ou règlements, ou la mise en place de mesures qu'il jugera utile ou nécessaire pour la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik.	Examiner les modifications aux textes législatifs des gouvernements concernant l'environnement nordique en tenant compte des spécificités du Nunavik et, pour ce faire, procéder aux consultations avec le milieu et faire appel à des spécialistes lorsque nécessaire ; suite à ses analyses, fournir des avis et des recommandations pertinentes aux gouvernements concernés.	Au cours de l'année, le CCEK a étudié les textes législatifs ou administratifs suivant s: - Loi modifiant le règlement sur les parcs ; - Projet de plan régional de développement du territoire public ; - Projet de plan d'affectation du territoire public ; - Loi 102 portant sur la collecte sélective ; - Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique ; - Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées ; - Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut ; - Décret 357-2002 sur la mise en œuvre et l'administration d'un Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles ; - Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 ; - Projet d'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale ; - Entente cadre en vue de l'implantation d'un gouvernement autonome pour le Nunavik ; - Programme d'action nationale du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.
	Examiner certaines mesures mises en places par les gouvernements concernés relatives à la mise en œuvre ou au contrôle d'activités et émettre les avis et recommandations pertinents se dégageant de l'examen ; au besoin, proposer la mise en place de mesures adéquates ou nécessaires. Faire le suivi quant à la réception et aux impacts des avis et recommandations soumis par le CCEK.	
	Faire connaître l'existence et le mandat du CCEK auprès des instances et des responsables gouvernementaux dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik .	- Réalisation et distribution d'une affiche diffusant le mandat du CCEK ainsi que sa nouvelle adresse ; - Entretien et développement de liens avec les gouvernements du Canada et du Québec de même qu'avec les différents organismes œuvrant au Nunavik (CCCPP etc.).

Tableau 2: Orientations, objectifs (tirés du plan d'action) et actions du CCEK pour l'exercice financier 2003-2004. (suite)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le CCEK poursuivra son travail auprès des gouvernements responsables afin d'assurer le respect de la CBJNQ lors de l'élaboration de projets pouvant avoir des impacts sur l'environnement nordique et sur le milieu social.	Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables afin d'assurer le respect de la CBJNQ et des droits particuliers qu'elle accorde à l'environnement et aux communautés nordiques.	- Information sur le Forum fédéral de mise en œuvre de la CBJNQ ; - Projet de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ (en cours) ; - Présentation du MRNFP à propos du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) et du Plan d'affectation du territoire public.
	Faire le bilan de la mise en œuvre du Chapitre 23 par les autorités responsables.	
	Examiner les cas de duplication de régimes d'évaluation des impacts.	- Étude du Projet d'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale ; - Suivi des actions entreprises suite à l'Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik présentés au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable à Ottawa.
	Faire le suivi des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik, du dossier de la ligne "M*id-Canada*" et de la caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik.	- L'évolution de ces dossiers fut suivie de près par les membres tout au cours de l'année.
	Examiner les projets d'harmonisation proposés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.	- L'évolution de ce dossier fut suivi par les membres tout au cours de l'année ; - Rencontre de M. Giroux de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale lors de la 97^{e} réunion.

Tableau 2: Orientations, objectifs (tirés du plan d'action) et actions du CCEK pour l'exercice financier 2003-2004. (suite)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Assurer le lien avec la population du Nunavik et un soutien auprès de l'administration régionale et des municipalités locales par la transmission d'avis et d'aide technique. Le CCEK favorisera une participation plus effective des Inuits ou de leurs représentants à ses travaux, tant à titre de détenteurs de connaissance concrète et précise des problèmes et des situations portés à l'attention du CCEK, qu'à titre de bénéficiaires privilégiés de son expertise et de ses interventions visant la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.	Définir une politique de relations (échange d'informations, consultation, etc.) avec les instances gouvernementales locales et régionales du Nunavik, notamment en ce qui a trait aux problématiques environnementales sur lesquelles le CCEK est amené à se prononcer.	- Information sur les inspections environnementales en milieux nordiques du Ministère de l'Environnement du Québec ; - Présentation du MRNFP à propos du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) et du plan d'affectation des terres publiques ; - Rencontre de représentants du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN).
	Soutenir les instances gouvernementales du Nunavik afin de s'assurer qu'une information adéquate et bien adaptée soit véhiculée auprès de la population, que les effets du développement ayant un impact sur le bien-être et la sécurité des populations soient connus, que les impacts réels, positifs ou négatifs, soient identifiés, pour que, le cas échéant, des choix puissent s'exercer et des actions puissent être entreprises.	- Distribution de l'affiche du CCEK dans les municipalités nordiques et les instances gouvernementales appropriées ; - Participation à des projets conjoints avec l'ARK (recyclage: rencontre Recyc-Québec à Montréal) ; - Réunion reliant différents interlocuteurs dans le but de favoriser la prise de décision et la collaboration de groupes en vue de l'amélioration de l'environnement ; - Réunion des organismes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre d'un plan de gestion des contenants d'aluminium à remplissage unique à Kuujjuaq.
	Inviter, à l'occasion, des personnes ressources et des représentants élus à participer à des réunions.	- Présence de M. Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement du Québec, 98e réunion - Présence de Mme Josée Brunelle représentante de l'ARK, 98e réunion ; - Présence de M. Robert Lanari, représentant de la société Makivik, 98e réunion ; - Présence de M.Normand Laprise et de M. André Isabelle, représentants du Ministère des Ressources naturelles du Québec, 98e réunion ; - Présence de Mme Maureen Copley et Mme Marie Gauthier, représentantes du PAN, 97e réunion ; - Présence de M. Éric Giroux, représentant de l'Agence canadienne d'évaluations environnementales, 97e réunion ; - Présence de M. Daniel Martin, chercheur, 98e réunion ; - Présence de Mme Violaine Lafortune chercheure, 99e réunion ; - Présence de M. Mathieu Boucher et de M. Frank Perez représentant d'Hydro-Québec, 99e réunion ; - Présence de M. Anthony Gucciardo, Futur secrétaire exécutif du CCEK par intérim, 99e réunion.
	Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organisations gouvernementales ou privées, ainsi que les individus à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.	- Préparation d'un concours adressé aux écoles primaires et secondaires du Nunavik visant à récompenser les initiatives d'amélioration de l'environnement.

Tableau 2: Orientations, objectifs (tirés du plan d'action) et actions du CCEK pour l'exercice financier 2003-2004. (suite)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Examiner les questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive. Le CCEK interviendra, au cours des prochaines années, sur des dossiers prioritaires correspondant aux préoccupations des habitants du Nunavik par rapport à leur environnement. Il examinera les questions et les projets soumis à son attention, de façon assez large pour en dégager les impacts environnementaux, notamment par rapport à la protection de l'intégrité écologique et par rapport aux effets sur le milieu social. Le CCEK est soucieux d'agir, lorsque cela est possible, de façon préventive et proactive, i.e. de proposer des législations ou d'autres mesures avant même que des problèmes ne surgissent ou ne s'amplifient.	Amorcer ou poursuivre l'étude ou le suivi des dossiers comme, par exemple, la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés, l'économie d'énergie, le recyclage ou la récupération, la qualité de l'eau potable, les changements climatiques, le développement des parcs, la gestion des matières résiduelles (ex. domestiques, commerciales, dangereuses) etc.	- Suivi du projet de caractérisation des sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik ; - Poursuite des démarches visant à améliorer la gestion des matières résiduelles au Nunavik (rencontre de deux villages avec un consultant sur la gestion des dépotoirs, rencontre de Recyc-Québec, coopération avec l'ARK pour mener l'avancement des projets reliés aux matières résiduelles) - Poursuite du suivi des recherches sur la qualité de l'eau potable et des changements climatiques (présentation de M. Martin chercheur sur les changements climatiques et l'eau, présentation de Mme Lafortune chercheur sur les changements climatiques) ; - Mise à jour de l'information sur les travaux d'Hydro-Québec au Nunavik (présentation de M. Boucher et M. Perez d'Hydro-Québec).
	Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers qui le nécessitent afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée.	- Commentaires sur le Plan régional de développement du territoire public ; - Recours aux services de consultants pour la recherche d'informations et réponses à diverses questions relatives au décret 357-2002 en rapport avec la gestion des matières résiduelles au Nunavik ; - Recours aux services d'un consultant pour la poursuite des travaux sur les annexes du chapitre 23 de la CBJNQ.

Activités 2003-2004

Chapitre 23 de la CBJNQ: Révision des annexes 1 et 2

Les annexes 1 et 2 du Chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois présentent les listes des projets de développement au nord du 55e parallèle obligatoirement soumis ou non aux processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Même si la CBJNQ prévoit une révision quinquennale des annexes (article 23.3.12 et 23.3.13), à ce jour, aucun projet de révision n'a été mené à terme. C'est avec l'appui de l'Administrateur fédéral de la CBJNQ, de l'Administration régionale Kativik et du gouvernement du Québec que le CCEK décida de s'engager en 2003 dans la révision des annexes. Dans ce contexte, deux rapports de recherche furent réalisés sur les questions de l'évaluation environnementale au Nunavik et le Chapitre 23 de la CBJNQ : Révision des Annexes 1 et 2 du Chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois : mise à jour, compléments et analyse de données en vue d'un projet de modifications phase 1 et bilan des travaux de la phase 1. Ces travaux ont fait l'objet d'une conférence téléphonique tenue en septembre 2003. Les membres prirent alors la décision de poursuivre le processus de recherche et de proposer des modifications sur le contenu des annexes du Chapitre 23.

Eau potable

À l'écoute des inquiétudes exprimées par les communautés quant à la qualité de l'eau potable, le CCEK a examiné de plus près les habitudes de consommation et les mesures prises pour le traitement de l'eau. Les membres ont notamment pris connaissance du règlement municipal de Puvirnituq qui permet de contrôler la fréquence de nettoyage des réservoirs résidentiels d'eau.

Lors de la 98e réunion, M. Daniel Martin, chercheur affilié au projet intitulé: *Les changements climatiques, l'eau potable et la santé humaine au Nunavik : stratégies d'adaptation*, est venu présenter ses résultats de recherche. Les travaux réalisés dans quatre villages nordiques (Umijuaq, Puvirnituq, ivujivik, Kangirsujuaq) lui ont permis de faire le point sur les habitudes de consommation des résidents, de même que sur la condition et l'utilisation des installations de traitement d'eau.

Le CCEK a également pris connaissance du rapport de la Vérificatrice générale du Québec pour l'année 2002-2003 (chapitre 3, tome 2), portant sur l'eau potable. De plus, divers intervenants régionaux tels que la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et l'Office municipal d'habitation Kativik, ont été consultés afin de connaître leur point de vue sur l'entretien et les responsabilités reliées aux réservoirs résidentiels d'eau. À la lumière des informations recueillies, les membres ont décidé d'inviter les maires des villages nordiques à leur transmettre leurs commentaires et suggestions. Les recommandations du CCEK visent à promouvoir le nettoyage des réservoirs résidentiels au moins deux fois par an avec idéalement un ajout de chlore chaque mois.

Gestion des matières résiduelles et recyclage

En 2003, le CCEK et l'ARK ont demandé à Recyc-Québec une aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik. Cette demande a été refusée en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au D*écret* # 357-2002, lequel n'octroie des fonds qu'aux municipalités régionales du Québec qui doivent réaliser obligatoirement un plan de gestion des matières résiduelles. Suite à ce refus, le CCEK et l'ARK ont rencontré les autorités responsables de Recyc-Québec ainsi que de Boissons gazeuses environnement (BGE) afin de discuter davantage des enjeux reliés à la situation particulière du Nunavik.

En parallèle, le CCEK a demandé à la firme de consultants Pesca environnement d'examiner le contexte actuel de la gestion des matières résiduelles. En plus de faire le point sur l'application des lois et règlements actuellement en vigueur sur le territoire, le rapport doit proposer les objectifs, les coûts et les besoins particuliers qui devraient faire partie d'un plan de gestion.

Les difficultés que représentent la gestion et le recyclage des matières résiduelles au Nunavik ont été discutées lors de la 98e réunion avec le ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas J. Mulcair.

Contenants consignés

Cette année, le CCEK et l'ARK ont entrepris des démarches d'information auprès des commerçants du Nunavik afin de les familiariser avec la L*oi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* (L.R.Q. Chapitre V-5.001). Plus particulièrement, le CCEK et l'ARK ont favorisé les échanges dans le but d'instaurer une gestion des contenants d'aluminium consignés à Kuujjuaq. Dans cette ville seulement, on estime l'utilisation de ces contenants à environ 1 million par année pour une population d'environ 2 500 habitants. La concertation des différents groupes clés (la municipalité, les commerçants locaux et les groupes communautaires) a porté fruit. En effet, un appareil pour comprimer les contenants est maintenant en fonction dans la communauté de Kuujjuaq. Des ententes ont été prises pour la cueillette des contenants jusqu'à la livraison au sud de la région. De plus, un groupe communautaire et l'école Jaanimmarik ont décidé de s'impliquer dans la cueillette des contenants en aluminium en recueillant les canettes laissés dans les points de chute de la ville.

Tri dans les dépôts en milieux nordiques

De son côté, l'ARK a demandé une étude de faisabilité pour un projet de tri dans les dépôts des villages du Nunavik. Ce projet a été présenté à plusieurs communautés de même qu'à la responsable de l'environnement à la mine Raglan située dans la péninsule de l'Ungava. Le projet a pour but d'augmenter la viabilité des dépôts en milieux nordique en revalorisant les matériaux ayant une valeur marchande qui y gisent actuellement. Le projet consiste à trier ces matériaux et à les entreposer adéquatement en vue d'un transport vers le sud de la province où ils seraient vendus. Les revenus retourneraient aux municipalités afin qu'elles puissent financer une partie des opérations reliées à ce processus. Des difficultés telles que l'entreposage, la transformation des matériaux pour le transport et les coûts reliés au transport représentent actuellement des enjeux majeurs pour la mise en œuvre du projet.

Matières dangereuses : Huiles usées

Le CCEK a appuyé les démarches de l'ARK visant à recueillir de l'information sur les matières dangereuses résiduelles présentes dans les villages. Des représentants d'Hydro-Québec ont été approchés pour collaborer à l'amélioration de la gestion des matières dangereuses résiduelles au Nunavik. Ces derniers sont intéressés à collaborer et ce, plus précisément, dans le dossier de la valorisation des huiles usées.

Production et conservation d'électricité

Afin de maintenir un suivi des projets de développement énergétique au Nunavik, deux représentants du réseau autonome d'Hydro-Québec ont participé à la 99e réunion du CCEK. En plus de faire état des améliorations apportées aux installations du réseau autonome en vue de l'obtention de l'accréditation ISO-14001, ils ont présenté les intentions de la Société d'état de réimplanter des éoliennes au Nunavik. Le CCEK a donné son appui au développement de projets éoliens et souhaite être tenu au courant des projets menés par Hydro-Québec dans la région.

Sols contaminés

Au printemps 2003, les municipalités de Quaqtaq et de Kuujjuaq ont sollicité l'aide du CCEK pour résoudre un problème de transport de sols contaminés par des hydrocarbures de Quaqtaq vers Kuujjuaq. Comme le projet initial de traitement des sols contaminés ne comportait pas de transport de ces sols, la question de savoir si le projet était ou non assujetti à la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement devait être réévaluée. Dans le cas où le projet de transport ne serait pas soumis à la procédure et où le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) déciderait d'émettre un certificat d'autorisation pour le transport, les populations concernées souhaitaient être informées et consultées. Or, l'émission d'un certificat d'autorisation par le MENV n'oblige pas ce dernier à consulter les populations concernées. Le CCEK a demandé au MENV de prendre les mesures nécessaires afin d'informer les communautés visées avant de prendre sa décision. Le MENV a accepté d'informer les communautés de Quaqtaq et de Kuujjuaq.

Gestion des îlots forestiers du Nunavik

Suite à la création en novembre 2003 de la Commission d'étude scientifique et technique sur les forêts publiques du Québec, le CCEK s'est intéressé à l'état des forêts du Nunavik. Au cours d'entretiens avec le Ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs, nous avons pu constater que le territoire n'avait fait l'objet d'aucun inventaire et qu'il était mal connu en termes de possibilités forestières. Le CCEK a fait appel à un ingénieur forestier pour situer les îlots forestiers du Nunavik qui mériteraient un statut de protection particulier. Le CCEK adressera un avis à la Commission d'étude scientifique et technique.

Secrétariat du CCEK

Budget

En ce qui a trait à la comptabilité, la tenue de livre fut améliorée par un transfert des données sur système informatique. Ce nouvel outil facilite un suivi étroit et rapide des opérations bancaires et une meilleure gestion des budgets. Toujours dans le but d'améliorer la gestion des finances du CCEK, un projet d'entente administrative entre le CCEK et le ministère de l'Environnement du Québec a été élaboré. La signature d'une telle entente est souhaitée pour bientôt.

Le CCEK a examiné à nouveau cette année, la question de la rémunération des membres nommés par le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik. La position du CCEK a été réitérée aux autorités responsables au sein des organismes concernées à savoir que ces membres devraient avoir droit à une rémunération pour leur préparation aux rencontres et la participation aux réunions.

Enfin, le CCEK a appris son éligibilité à un retour de taxes de ventes de 50% puisqu'il est un organisme à but non-lucratif financé à part entière par les gouvernements. Des démarches ont été entreprises pour la réception de ce retour de taxes.

Secrétariat

Dès juin 2003, le problème de logement de la secrétaire exécutive et de ses dépendants a été résolu par la signature d'un bail de location pour une maison qui fut disponible à partir de septembre 2003.

En raison de l'absence temporaire de la secrétaire exécutive pour un congé de maternité à compter du mois de mai 2004, M. Anthony Gucciardo agiera comme secrétaire par interim pour une période de 4 mois.

Communication et information

L'installation du nouveau secrétariat du CCEK à Kuujjuaq l'an dernier a permis de constater que le CCEK n'était pas bien connu des organismes autochtones oeuvrant au Nunavik et de plusieurs intervenants régionaux des gouvernements fédéral et provincial. Puisque la collaboration de ces derniers facilite la réalisation du mandat du CCEK, un processus de sensibilisation et d'information expliquant le rôle et le mandat du CCEK a été poursuivi. Ainsi, la page Web traitant du CCEK: **www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval_env/ccek.htm** a été mise à jour. De plus, une annonce concernant le mandat et les nouvelles coordonnées du secrétariat du CCEK a paru dans le magazine de la société Makivik et le journal Nutsiatak News. Aussi, le CCEK s'est doté d'une affiche qui invite les gens à consulter son secrétariat lorsqu'ils ont des questions concernant l'environnement au Nunavik. Un concours a été mené auprès des écoles des villages du Nunavik afin d'encourager les jeunes à réaliser des projets pour l'amélioration de leur environnement.

Projets de lois et règlements, ententes, plans, politiques et stratégies

Règlement modifiant le Règlement sur les parcs en vue de la création du parc national des Pingualuit

Le 10 septembre 2003, un projet de règlement (D*écret* 1322-2003), modifiant le R*èglement sur les parcs* en vue de l'établissement du parc national des Pingualuit a été soumis au conseil des ministres. La présidente directrice-générale de la Société de la faune et des parcs, Madame Monique Bégin, demanda l'avis du CCEK à ce sujet. Les modifications proposées concernaient principalement la détermination du zonage du futur parc. Après étude, les membres ont appuyé la proposition de modification et recommandé l'adoption du règlement.

Projet d'un Plan régional de développement du territoire public et d'un nouveau Plan d'affectation du territoire public

Lors de la 98e réunion, le CCEK a accueilli de nouveau M. Normand Laprise et son collègue M. André Isabelle, deux représentants du ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs du Québec. Ces derniers ont présenté les mises à jour du concept, des objectifs, de l'élaboration et des échéanciers du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP), région Nord-du-Québec. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement proposera aux communautés un plan de développement et proposera des activités pour les secteurs du territoire public de la région. Tel que suggéré par le CCEK, il est maintenant question de faire deux plans pour la région Nord-du-Québec soit un pour le sud du 55e parallèle et un second pour le nord.

Lors de sa visite, M. Laprise en profita pour informer le CCEK de l'élaboration d'une nouvelle approche d'affectation du territoire public. Cette approche suit les mêmes objectifs généraux que le PRDTP. Cependant, la nouvelle approche sera de plus grande envergure puisqu'elle impliquera les organismes de tous les secteurs d'intervention (miniers, forestiers, fauniques, Hydro-Québec, etc.) tout en tenant compte des résultats des PRDTP.

Le MRNFP informera le CCEK de l'évolution de ce dossier.

Projet de loi 102 portant sur la collecte sélective

Au printemps 2003, les membres ont étudié le P*rojet de* L*oi* 102 traitant de la collecte sélective au Québec et de la responsabilité financière des entreprises. Le 8 mai 2002, le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, M. Jean-François Simard, déposait le projet de loi 102 modifiant la L*oi sur la qualité de l'environnement et la* L*oi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage*. Celui-ci vise notamment à assurer le financement de la collecte sélective en obligeant les entreprises visées à compenser les municipalités jusqu'à un maximum de 50% des coûts nets de la collecte sélective Comme la collecte sélective n'est pas encore en fonction au Nunavik, les membres ont convenu que ce projet de loi n'est pas applicable au Nunavik pour l'instant.

Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique

Le CCEK de concert avec l'ARK a entrepris des démarches d'informations sur la situation du recyclage de ces contenants au Nunavik. Sur l'ensemble du territoire, le recyclage est possible dans les bâtiments de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. Seul le village nordique de Kuujjuaq faisait exception, et ce, malgré l'existence de commerces qui vendent des boissons gazeuses et de la bière dans des contenants à remplissage unique consignés au Québec. Le CCEK et l'ARK entreprirent conjointement d'aviser ces entreprises de l'existence de la loi et des obligations qui lui sont reliées. Il est inscrit à l'article 4.2 de cette loi que « Quiconque, dans le cadre d'une opération de commerce au détail, offre en vente, vend ou distribue à titre gratuit de la bière ou des boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique doit accepter le retour, après consommation, de tels contenants portant les mentions exigées… ». C'est ainsi que sous l'initiative du CCEK et de l'ARK une rencontre a été planifiée réunissant les principaux acteurs dans ce dossier à Kuujjuaq. Lors de cette rencontre, des actions et des ententes ont été convenues et des fonds ont été amassés pour l'achat d'une machine pour comprimer les contenants d'aluminium.

Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées

Quelques jours avant la fin de l'année qui fait l'objet de ce rapport, soit le 24 mars 2004, le ministre de l'Environnement du Québec annonçait l'adoption du R*èglement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et de filtres usagés*. Les fabricants et les entreprises, qui mettent en marché de l'huile et des filtres, devront désormais offrir un service de récupération et de valorisation de leurs produits et contenants, lorsque ceux-ci sont mis au rebut par les consommateurs. Le CCEK a examiné ce nouveau règlement et note que les commerçants du Nunavik qui offrent ces produits ainsi que les municipalités des villages nordiques devraient être informés sur leurs nouvelles obligations.

Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut

Ce règlement, adopté en 2000, a été présenté aux membres. Selon Recyc-Québec, la peinture est un produit dangereux. Comme le règlement exclu de son application le nord du 51^{e} parallèle, le nouveau règlement n'est pas applicable sur le territoire du Nunavik. Actuellement, la plupart des villages nordiques du Nunavik ne possèdent pas de procédure de gestion ni d'endroits sécuritaires pour l'entreposage des matières dangereuses domestiques. Il est trop tôt pour aviser les municipalités de l'existence d'un tel règlement. La première étape est plutôt celle de la mise en place de procédures de gestion des matières dangereuses.

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et le Décret 357-2002 sur la mise en œuvre et l'administration d'un Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles

Les besoins des communautés inuites en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, sont de plus en plus criants. L'ARK a demandé au CCEK d'examiner cette problématique. Pour aider à atteindre les objectifs de la Politique, le gouvernement du Québec a édicté le D*écret* 357-2002 (G*azette officielle du* 17 *avril* 2002), qui approuve un Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles. Par ce décret, il est

accordé aux municipalités régionales des fonds afin qu'elles puissent élaborer un plan de gestion des matières résiduelles. Cependant, ces fonds ne sont pas disponibles pour le Nunavik, du fait que l'ARK est exempté de l'obligation d'établir un plan de gestion des matières résiduelles. Afin de mieux comprendre les raisons de cette exclusion et de palier à ce problème, le CCEK, de concert avec l'ARK, a rencontré des responsables de Recyc-Québec. Aussi, le CCEK a partagé ses préoccupations avec le gouvernement du Québec. À sa 99e réunion, le CCEK décida d'obtenir un historique de la situation et les recommandations d'un consultant.

Projet d'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale

Les membres ont pris connaissance de ce projet d'entente. Ils notent que son application ne s'étend pas aux projets situés sur le territoire de la Baie-James et du Nord québécois.

Entente cadre de négociation sur la fusion de certaines institutions et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik

Le CCEK a pris connaissance d'une entente cadre entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et la Société Makivik. L'entente stipule que les parties ont convenu d'entreprendre des négociations pour mettre en place un processus visant la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik qui pourrait s'inspirer en tout ou en partie des recommandations de la Commission du Nunavik contenues dans leur rapport intitulé « P*artageons* ». La société Makivik édite régulièrement une rubrique d'information sur ce sujet. Celle-ci est distribuée aux membres dès sa parution. Le CCEK entend suivre de près les démarches et les négociations à ce sujet.

Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

En octobre 2003, M^{me} Marie Gauthier et M^{me} Maureen Copley, respectivement co-présidente et coordonnatrice du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN), ont présenté les objectifs du PAN et les mesures concrètes qui doivent être prises pour protéger l'environnement marin. Selon les documents du PAN, 80 % de la charge polluante des océans serait attribuable aux activités terrestres. Les communautés inuites subissent tout particulièrement les effets de cette pollution puisqu'une grande part de leurs aliments traditionnels provient du milieu marin.

Au cours de cette rencontre, les représentants du PAN ont invité les membres du CCEK à réfléchir sur les points communs existants entre le Nunavik et les autres régions, de même qu'aux points qui caractérisent le Nunavik.

Forum fédéral de mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois

Le CCEK fut informé tout au long de l'année sur les développements susceptibles d'intéresser les membres et la réalisation de son mandat.

Sites abandonnés d'exploration minière

Au cours de la 98e réunion, le CCEK et les représentants de la Société Makivik et de l'ARK ont présenté au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, le dernier rapport qui priorisait les sites à nettoyer. Le déroulement des travaux d'inventaire ainsi que celui des travaux de nettoyage anticipés lui ont été expliqués. On prévoit que le nettoyage des 18 sites caractérisés comme prioritaires s'échelonnera sur une période de 5 ans et engendrera des coûts de 4 200 000 $. M. Mulcair a exprimé son intérêt pour visiter certains sites contaminés ciblés pour les travaux de nettoyage qui débuteront au cours de la saison estivale 2004. M. Mulcair a souligné qu'il pourrait rencontrer des compagnies minières et le gouvernement du Canada afin de solliciter leur contribution au projet. Monsieur le Ministre a terminé en félicitant les responsables du dossier pour la réalisation de telles activités et s'est engagé à appuyer la poursuite des travaux. Le CCEK entend continuer à suivre de près les développements dans ce dossier.

Changements climatiques

Environnement Canada, le consortium Ouranos, le CCEK et le centre Nasivvik ont attribué des fonds à l'ARK pour sont projet intitulé : *Changements climatiques au Nunavik: Enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources* Ainsi, des entrevues ont été réalisées en février 2004 et le CCEK a obtenu rapidement les résultats préliminaires lors de la visite, à la 99e réunion, de Mme Violaine Lafortune, chercheure responsable du projet. Un premier rapport d'étape est prévu pour le mois de juin 2004. Le CCEK appuie ce projet depuis ses débuts puisqu'il vise à enrichir les connaissances et à trouver des solutions pour faire face aux effets des changements climatiques. Le CCEK entend continuer à être actif dans ce dossier.

Concours CCEK

Le CCEK a lancé un concours qui s'adressait à tous les jeunes des écoles du Nunavik. Deux prix ont été accordés soit un pour les étudiants au primaire et un pour les étudiants au secondaire. Les prix ont été attribués aux projets qui contribueront le plus à l'amélioration de l'environnement. Un groupe du primaire de Aupaluk et un groupe du secondaire de Salluit ont été choisis pour avoir le mieux répondu aux critères fixés par le CCEK. Le groupe du primaire fera l'acquisition de semences de plantes qui seront mises en terre dans les classes puis transférées plus tard dans une serre que les élèves entretiennent. Ces plantes seront ensuite offertes aux familles du village. Quant au groupe gagnant du secondaire de Salluit, leur projet consiste à faire la récupération de papier dans le village et à le transformer en nouveau papier qui sera ensuite offert et réutilisé par les gens du village.

Nathalie Girard
Secrétaire exécutive
07 janvier 2005

États financiers

1er avril 2003 au 31 mars 2004

RECETTES		
Surplus de l'année précédente (2002-2003):		61 058
Subvention gouvernementale (1 versement)		200 000
	Total des recettes	261 058
DÉPENSES		
Charges d'exploitation, administration et financière		
Salaire et charges sociales		60 748
Intérêt et frais bancaires		797
Loyer		8 086
Loyer logement		19 014
Messagerie et poste		681
Fourniture de bureau		2 065
Promotion		3 000
Service de comptabilité		2 284
Service de consultations		15 702
Télécommunications		2 348
	Sous-total	114 725
Frais de réunion annuelle		
CCEK – frais membres ARK		4 880
COFEX-Nord – frais membre de l'ARK		5 525
Frais de voyagement et d'hébergement		31 545
Location de salle de réunion		1 340
Rapport annuel		6 708
Traduction		13 331
	Sous-total	63 329
Amortissement d'immobilisations corporelles		1 298
	Total des dépenses	179 352

Le rapport de mission d'examen réalisé par la firme comptables Pratte, Bélanger comptables agréés inc. est disponible pour consultation au secrétariat du CCEK.

Photo: Nathalie Girard

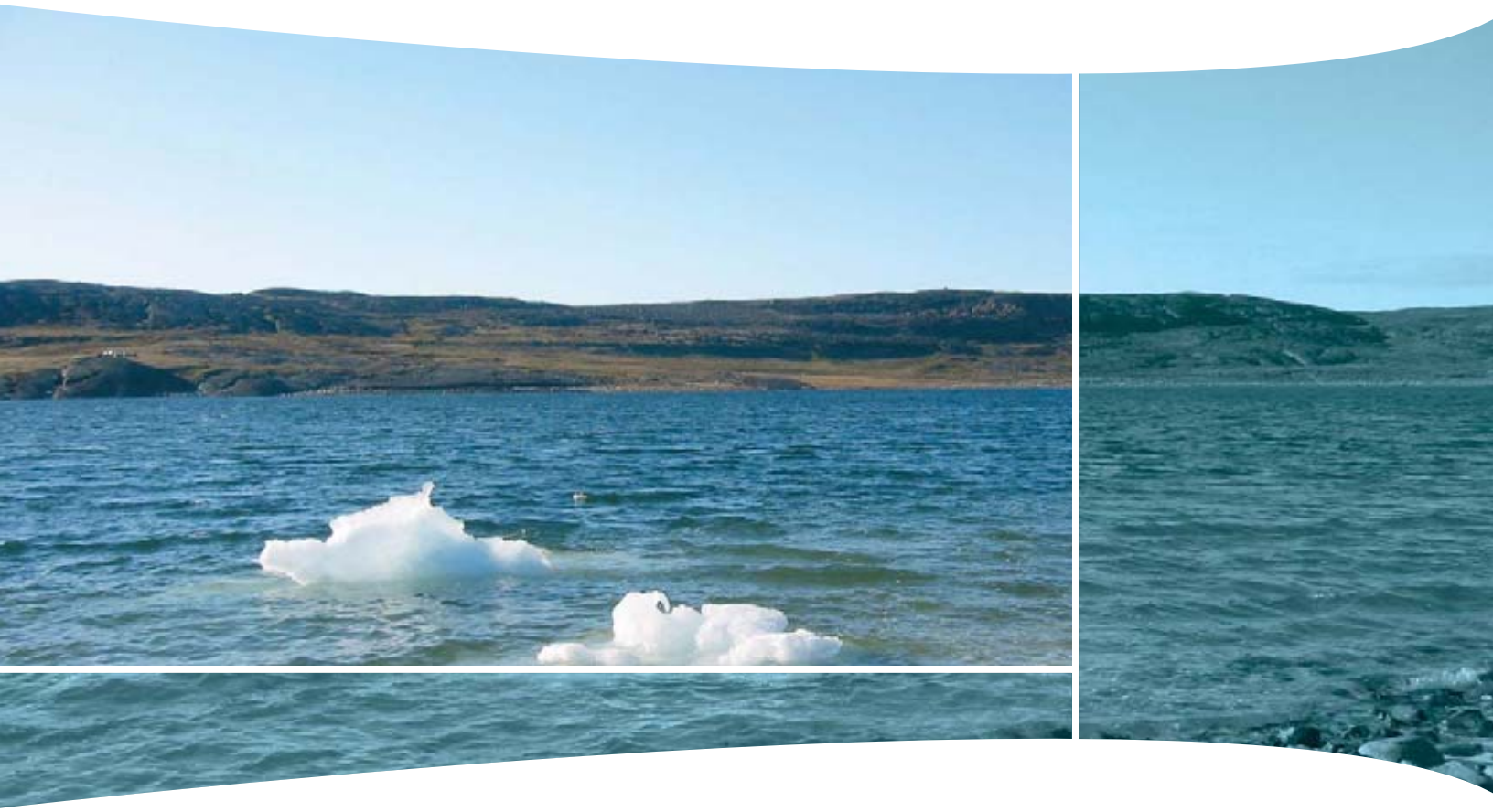

Photo: Nathalie Girard

Table of Contents

Chairman's Message 50
Mandate 51
Composition 52
Secretariat 54
Meetings 55
Communications 56
Orientations, Objectives and Achievements 56
Activities 2003-2004 61
- Section 23 of the JBNQA: Revision of schedules 1 and 2 61
- Drinking water 61
- Waste management and recycling 62
- Power generation and conservation 63
- Contaminated soil 63
- Forest management in Nunavik 63
- Secretariat 63
- Communication and information 64
- Proposed laws, regulations, agreements, policies and strategies 64
  - *Regulation respecting the Establishment of Pingualuit National Park 64*
  - *Draft regional public land development plan and a new draft public land use plan 65*
  - *Bill concerning the collection of recyclable material 65*
  - *Act respecting the Sale and Distribution of Beer and Soft Drinks in Non-returnable Containers 65*
  - *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils 65*
  - *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Discarded Paint Containers and Paints 66*
  - *Québec Residual Materials Management Policy 1998–2008 and Order-in-Council 357-2002 concerning the implementation and administration of a government financial assistance program for the development of waste management plans 66*
  - *Draft Canada–Québec Agreement on Environmental Assessment Co-operation 66*
  - *Negotiation Framework Agreement on the Amalgamation of Certain Institutions and the Creation of a New Form of Government in Nunavik 66*
  - *Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities 67*
  - *JBNQA Implementation Forum 67*
- Abandoned mineral exploration sites 67
- Climate change 67
- KEAC contest 67

Financial statements 69

Chairman's Message

Two years ago, the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) began implementing a five-year action plan to focus its interventions clearly on the organization's mandate established pursuant to the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA). In this manner, in 2003–2004 the KEAC responded to the environmental concerns of Nunavik's 14 communities and their rapidly increasing populations. These concerns covered a range of issues such as the quality of drinking water, solid waste and hazardous material management, recycling, and local sources of contamination. The KEAC also provided funding for projects submitted by two local youth groups to enhance awareness of environmental issues. At a regional level, the KEAC continued to monitor the impacts of increased mineral exploration and mobile outfitting activities, and it made a presentation to the Québec Minister of the Environment, Thomas J. Mulcair, and the Kativik Regional Government (KRG) concerning abandoned mineral exploration sites in Nunavik.

Also in line with its five-year action plan, in 2003–2004 the KEAC reviewed and commented on a number of draft government regulations and policies respecting parks, land use, waste management and hazardous materials. The organization also studied electrical power generation and forestry in the region, in addition to focusing on the impact of climate change, including support for the project *Climate Change in Nunavik: Land and Resource Access Issues*. As well, with respect to Section 23 of the JBNQA, the KEAC once again monitored the implementation of environmental and social assessment mechanisms and procedures and it continued with a review of the schedules of that section.

The JBNQA provides for the KEAC to act as the official forum of the Gouvernement du Québec, the Government of Canada and the KRG for the review of environmental issues. This role will be of increasing importance in the coming years as the region moves toward a form of self-government.

It should not be left unsaid that the return of the KEAC's secretariat to Kuujjuaq was completed in 2003. Despite being limited to one employee, the secretariat has proven to be accessible and responsive on environmental issues both for the members of the organization and for Nunavik. In fact, the success of the secretariat is due, in large part, to the energy and professionalism of the executive secretary, Nathalie Girard.

The three provincially appointed members of the KEAC this year were Paule Halley, Hélène LeBlond, and Jean Couture. None of these members were remunerated for the days they dedicated to the KEAC, so from Nunavik allow me to extend to you our thanks! The dedication and participation of the KEAC's federally appointed members should also be recognized. Claude Abel, Suzanne Larochelle and Gilles H. Tremblay all contributed in a large measure to the work of the KEAC. Finally, it has again been my privilege to travel with and learn from my friends David Okpik and Eli Angiyou.

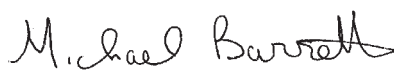

Michael Barrett

Mandate

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) was established pursuant to Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) and is governed by the Environmental Quality Act (R.S.Q., c. Q-2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32). The KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. As such, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the Kativik Regional Government (KRG) and the Northern villages.

The KEAC's mandate is to:

- Oversee the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA;
- Advise responsible governments on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- Ensure the proper functioning of the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- Recommend changes and examine changes proposed by third parties respecting the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- Advise responsible governments and the KRG whenever they create or amend laws, regulations and policies relating to environmental and social protection as well as land use;
- Review laws, regulations, policies and administrative procedures relating to environmental and social protection as well as land use.

The KEAC may also provide technical assistance to the Northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the governments of Québec and Canada as well as to the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members who are replaced at the discretion of the respective appointing party. The governments of Canada and Québec as well as the KRG each appoint three members. Each year by turns, the respective parties appoint a chairperson and a vice-chairperson from among their appointees pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

There were no changes in the composition of the KEAC over the past year.

On March 31, 2004, the KEAC was composed of the following members:

Chairman

Michael Barrett is the Assistant Director of the KRG Renewable Resources Department. Over the last thirty years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, of the environmental provisions of the JBNQA and of various environmental protection programs. Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and, more recently, from 1999 to the present.

Vice-Chairman

Eli Angiyou lives in Akulivik, where he was mayor from 1998 to 2000. He is a hunter and is employed by the KRG to monitor coastal Inuit hunting and fishing activities in Nunavik. Mr. Angiyou was appointed to the KEAC by the KRG in September 2001.

Member appointed by the Kativik Regional Government

David Okpik is an elder from Quaqtaq who has always been very involved in local and regional issues. He has been a member of the Kativik Environmental Quality Commission since 1980 and was a member of the Environmental and Social Impact Review Panel for the territory north of the 55th parallel from 1997 to 2000. Mr. Okpik was appointed to the KEAC in October 2000.

Members appointed by the Gouvernement du Québec

Jean Couture is a lawyer and has been a member of the Québec Bar Association since 1982. He was previously employed as an advisor at the intergovernmental affairs branch of the Québec Ministère de l'Environnement and has also worked in the fields of Aboriginal rights and relations. Mr. Couture was appointed to the KEAC in October 2001.

Paule Halley, LL.D., is a lawyer, an associate professor of law at the Université Laval and the Canada Research Chair in environmental law. Ms. Halley was appointed to the KEAC in 1999.

Hélène LeBlond is a trained anthropologist and has a varied work experience in the fields of Northern and Aboriginal affairs, mainly in the employ of the Gouvernement du Québec. Ms. LeBlond was appointed to the KEAC in 1999.

Members appointed by the Government of Canada

Claude Abel is a northern projects analyst at the Corporate Affairs Branch of Environment Canada. Previously, as an employee of the Meteorological Service of Canada, he lived in the Nunavik village of Inukjuak for four years. Mr. Abel was appointed to the KEAC by the Government of Canada in 1997.

Suzanne Larochelle is the senior negotiator at the James Bay and Northern Québec Implementation Office of Indian and Northern Affairs Canada. She also works in this department's Agreements Negociation and Implementation Branch. Ms Larochelle was appointed to the KEAC in 2002.

Gilles H. Tremblay holds a Master's degree in Oceanography and is a trained chemist. He currently works as a program advisor at the Regional Oceans and Environment Branch of Fisheries and Oceans Canada, Québec region. He has conducted several years of research on the marine environment and contaminants. Mr. Tremblay was appointed to the KEAC in October 2002.

Executive Secretary

Nathalie Girard holds a Master's degree in Biology, with a specialization in the northern environment, that she obtained through the Centre d'études nordiques at the Université Laval. She worked on the development of parks in Nunavik from 2000 to 2002 for the Société de la faune et des parcs du Québec. Ms. Girard has been a full-time employee of the KEAC since September 2002.

Secretariat

The KEAC's head office is located in Kuujjuaq, Nunavik. Contact information for the KEAC is as follows:

The official record of the KEAC's decisions and documents are kept by the executive secretary, who also prepares meetings and conducts follow-up. The executive secretary is responsible for drafting official correspondence, position papers, notices, the annual report and minutes of the meetings of the KEAC as well as keeping the KEAC's financial accounts. She also monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC's mandate. The executive secretary acts as a liaison between the members of the KEAC as well as between the KEAC and various regional, provincial and federal players, in addition to providing technical support when necessary and assisting the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties.

Meetings

Between 1 April 2003 and 31 March 2004, the KEAC held four meetings as prescribed by the JBNQA. These meetings were held on the dates and at the places indicated below:

96th meeting: 8–10 July 2003 in Akulivik
97th meeting: 15–16 October 2003 in Montréal
98th meeting: 4–5 December 2003 in Québec City
99th meeting: 25–26 February 2004 in Québec City

The quorums and the names of guests at these meetings are shown in Table 1.

Table 1
Meetings in 2003–2004: Quorums, guests and observers

96th meeting		**97th meeting**		**98th meeting**		**99th meeting**	
Quorum		Quorum		Quorum		Quorum	
KRG:	2	KRG:	3	KRG	3	KRG	2
Canada:	3	Canada:	3	Canada	3	Canada	3
Québec:	2	Québec	3	Québec	2	Québec	3
Guests None		Guests M. Copley, NPA* M. Gauthier, NPA* E. Giroux, CEAA*		Guests J. Brunelle, KRG* C. Green, MENV* A. Isabelle, MRNFP* M. Jobin, MENV* R. Lanari, MK* N. Laprise, MRNFP* D. Martin, R* T.J. Mulcair, MENV*		Guests V. Lafortune, R* M. Boucher, HQ* F. Perez, HQ* A. Gucciardo, ES*	

Sources: Adopted minutes for the 96th, 97th, 98th and 99th meetings of the KEAC.

* CEAA — Canadian Environmental Assessment Agency
ES — Acting Executive Secretary
HQ — Hydro-Québec
KRG — Kativik Regional Government;
MENV — Ministère de l'Environnement du Québec;
MK — Makivik Corporation
MRNFP — Ministère des Ressources naturelles
de la Faune et des Parcs du Québec;
NPA — Canada's National Program of Action for the Protection of
the Marine Environment from Land-based Activities
R — Researcher

Communications

Four sub-committees were set up to study special issues and to continue work on certain KEAC priorities. The sub-committees, which comprise at least one member of each party, were:

- Sub-committee on environmental improvement initiatives in Nunavik
- Sub-committee on waste
- Sub-committee on the revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA
- Administration sub-committee

Several conference calls were held between the KEAC's regular meetings to discuss issues that required immediate responses; quorum was always met.

The KEAC's secretariat also maintained close ties with the KRG, the Québec Ministère de l'Environnement, as well as the secretariats of the James Bay Advisory Committee on the Environment and the Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee, exchanging relevant information and acting in concert on shared files.

The relocation of its secretariat to Kuujjuaq in 2002 has enabled the KEAC to participate more fully in various regional issues. The executive secretary attended several conferences, workshops and meetings held in Nunavik and, in this manner, the KEAC was able to stay abreast of the environmental concerns of the region and to maintain closer contact with residents.

Orientations, Objectives And Achievements

During the fiscal year 2003–2004, the KEAC continued to work towards the objectives contained in the F*ive-year* A*ction* P*lan and* B*udget* 2003-08. Achievements under this action plan are summarized in Table 2.

Table 2: Orientations and objectives extracted from the KEAC's action plan, as well as actions undertaken during 2003-2004.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Enhance the contribution of the KEAC in terms of its advisory and supervisory role. Comment on government laws, regulations and measures needed for environmental and social protection in Nunavik.	Examine amendments to environmental legislation affecting the North, taking into account the specific characteristics of Nunavik as well as consultations with stakeholders and experts, when necessary. Based on such analyses, submit relevant advice and recommendations to the governments concerned.	- Over the course of the year, the KEAC examined the following legislative and administrative texts: - *Regulation respecting the Establishment of Pingualuit National Park*; - Draft regional public land development plan; - Draft public land use plan; - Bill 102 concerning the collection of recyclable material; - *Act respecting the Sale and Distribution of Beer and Soft Drinks in Non-returnable Containers*; - *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils*; - *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Discarded Paint Containers and Paints*; - Order-in-Council 357-2002 concerning the implementation and administration of a government financial assistance program for the development of waste management plans; - *Québec Residual Materials Management Policy* 1998-2008; - Draft Canada-Québec Agreement of Environmental Assessment Co-operation; - *Negotiation Framework Agreement on the Amalgamation of Certain Institutions and the Creation of a New Form of Government in Nunavik*; - Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities.
	Review government measures put in place with respect to implementation and monitoring activities and, based on such reviews, issue relevant advice and recommendations. Where necessary, propose suitable and essential measures. Follow up on the receipt and impacts of the KEAC's advice and recommendations.	
	Make the KEAC and its mandate known to government authorities and officials whose mission and actions concern or impact on the environmental and social protection regime in Nunavik.	- Preparation and distribution of a poster indicating the mandate and address of the KEAC; - Fostering of ties with the governments of Canada and Québec as well as with various Nunavik organizations (HFTCC, etc.).

Table 2: Orientations and objectives extracted from the KEAC's action plan, as well as actions undertaken during 2003-2004 (cont'd.)

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Examine environmental and social impact assessment mechanisms and procedures. Continue working with responsible governments to ensure that projects which may have environmental or social impacts comply with the JBNQA.	Work diligently with government officials to ensure compliance with the JBNQA and the specific rights set out therein regarding the environment and Northern communities.	- Receipt of information on the JBNQA Implementation Forum; - Revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA (in progress); - Presentation by the MRNFP concerning the regional public land development plan and the public land use plan.
	Assess the implementation of Section 23 of the JBNQA by responsible governments.	
	Review cases of double impact assessment.	- Examination of the draft *Canada–Québec Agreement on Environmental Assessment Co-operation*; - Monitoring of actions taken following the opinion and recommendations submitted by the KEAC to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development in Ottawa concerning the double federal environmental assessment of Nunavik.
	Monitor marine infrastructure projects in Nunavik, Mid-Canada Line issues, and the characterization of abandoned mineral exploration sites in the region.	- Developments concerning these issues were monitored closely by the KEAC throughout the year.
	Review the harmonization proposals put forward by the CEAA.	- Developments concerning this issue were monitored closely by the KEAC throughout the year; - Discussions with Mr. Giroux of the CEAA at the KEAC's 97th meeting.

Table 2: Orientations and objectives extracted from the KEAC's action plan, as well as actions undertaken during 2003-2004 (cont'd.)

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Serve as a link with Nunavik's population and provide the KRG and the Northern villages with advice and technical assistance. Foster the meaningful involvement of Inuit and their representatives, both as a group that possesses concrete and specific knowledge of the problems and issues studied by the KEAC and as the preferential beneficiaries of the KEAC's expertise and its environmental and social protection activities in Nunavik..	Establish a policy to apply to relations (information sharing, consultations, etc.) with local and regional governments in Nunavik, especially as concerns environmental issues submitted to the KEAC.	- Receipt of information concerning the examination of the Northern environmental inspections carried out by the MENV; - Presentation by the MRNFP concerning the regional public land development plan and the public land use plan; - Discussions with representatives from Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities.
	Provide the governments in Nunavik with the support needed to ensure that the public is kept adequately and properly informed, that the impacts of development projects on public well-being and safety are known, and that the real impacts of such projects, both positive and negative, are identified so that choices may be made and actions taken.	- Distribution of a poster indicating the mandate and address of the KEAC to Northern municipalities and appropriate government bodies; - Participation in joint projects with the KRG (recycling, meetings with Recyc-Québec in Montreal); - Organization of a meeting of various stakeholders to foster decision making and co-operation between different groups with a view to environmental improvements; - Organization of a meeting of concerned organizations concerning the management of non-returnable aluminium containers in Kuujjuaq.
	Occasionally invite resource people and elected representatives to attend meetings.	- Thomas J. Mulcair, Québec Minister of the Environment, 98th meeting; - Josée Brunelle, KRG, 98th meeting; - Robert Lanari, Makivik Corporation, 98th meeting; - Normand Laprise and André Isabelle, MRNFP, 98th meeting; - Maureen Copley and Marie Gauthier, NPA, 97th meeting; - Éric Giroux, CEAA, 97th meeting; - Daniel Martin, researcher, 98th meeting; - Violaine Lafortune, researcher, 99th meeting; - Mathieu Boucher and Frank Perez, Hydro-Québec, 99th meeting; - Anthony Gucciardo, future interim executive secretary, 99th meeting.
	Recognize local environmental efforts. Encourage public and private organizations as well as individuals to be concerned about the quality of the environment in Nunavik.	- Preparation of a contest for primary and secondary schools in Nunavik to recognize environmental initiatives.

Table 2: Orientations and objectives extracted from the KEAC's action plan, as well as actions undertaken during 2003-2004 (cont'd.)

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Examine priority environmental issues based on a global, preventive and proactive approach. Over the coming years, respond to the major concerns of Nunavik residents, in terms of their environment. Review the issues and projects submitted to the KEAC in such a way as to identify the attendant environmental impacts, especially from the perspective of ecological integrity and social setting. Where possible, the KEAC aims to act in a preventive and proactive manner, proposing legislation and other measures before problems arise or become critical.	Begin or continue studying or monitoring issues, such as the characterization of abandoned mineral exploration sites, energy conservation, waste recovery and recycling, the quality of drinking water, climate change, park development, waste management (for example, domestic, commercial and hazardous waste), etc.	- Monitoring of the characterization of abandoned mineral exploration sites in Nunavik; - Continuation of activities to improve waste management in Nunavik (meeting with two municipalities and a disposal site management consultant, meeting with Recyc-Québec, co-operation with the KRG to advance waste management projects); - Continuation of research concerning the quality of drinking water and climate change (presentation by Mr. Martin, a climate change and water researcher, and presentation by Ms. Lafortune, a climate change researcher; - Examination of updated information on Hydro-Québec activities in Nunavik (presentation by Mr. Boucher and Mr. Perez of Hydro-Québec).
	Work diligently on issues to ensure that Inuit rights as well as the natural and social environment are protected.	- Submission of comments concerning the regional public land development plan; - Contracting of consultant services to research information and solutions with respect to Order-in-Council 357-2002 and waste management in Nunavik; - Contracting of consultant services to continue revision work on schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA.

Activities 2003–04

Section 23 of the JBNQA: Revision of schedules 1 and 2

Schedules 1 and 2 of Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) list the types of development projects north of the 55th parallel that are automatically subject to or exempt from the environmental and social impact assessment and review procedure. Even though the JBNQA provides for the revision of these schedules every five years (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13), no such revision has ever been completed. With the backing of the Federal Administrator of the JBNQA, the Kativik Regional Government (KRG) and the Gouvernement du Québec, the KEAC decided in 2003 to undertake a revision of these schedules. Subsequently, two research reports were completed concerning issues related to environmental assessments in Nunavik and Section 23 of the JBNQA: *Review of Schedules 1 and 2 of Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement: Data Update, Complement and Analysis for the purpose of an Amendment Proposal, phase I assessment and report*. These reports were discussed by the KEAC during a conference call held in September 2003 at which time the members decided to proceed with the next phase of the revision project leading to the proposal of changes to the schedules of Section 23.

Drinking water

Further to concerns expressed by the communities with regards to the quality of drinking water, the KEAC focussed more attention on water consumption patterns and water treatment methods. In particular, the members examined a municipal by-law in effect in Puvirnituq that requires the periodical cleaning of residential drinking water tanks.

At the 98th meeting of the KEAC, Daniel Martin, a researcher affiliated with the project known as *Climate Change, Drinking Water and Human Health in Nunavik: adaptation strategies*, presented the results of his research. Research work carried out in four villages (Umiujaq, Puvirnituq, Ivujivik and Kangiqsujuaq) allowed Mr. Martin to observe the water consumption patterns of residents as well as the condition and use of water treatment facilities.

The KEAC also studied the report of the Auditor General for Québec for 2002–2003 (Chapter 3, Volume 2) concerning drinking water and it consulted various regional stakeholders, including the Nunavik Regional Board of Health and Social Services and the Kativik Municipal Housing Bureau, on the maintenance of residential drinking water tanks and related responsibilities. With this information in-hand, the members decided to solicit comments and suggestions from the mayors of the Northern villages. Further to these steps, the KEAC recommends that residential drinking water tanks be cleaned at least twice annually and, ideally, that chlorine be added to drinking water tanks once a month.

Waste management and recycling

In 2003, the KEAC and the KRG jointly applied for financial assistance from Recyc-Québec for the preparation of a waste management plan for the region. The application however was rejected because Northern Québec is not covered by Order-in-Council 357-2002, which provides funding only for Québec municipalities that must create waste management plans. Further to this refusal, the KEAC and the KRG met with officials of Recyc-Québec and Boissons gazeuses environnement to discuss in greater detail the specific challenges of waste management in Nunavik.

At the same time, the KEAC requested the assistance of a consulting firm known by the name Pesca environnement to look into current waste management practices. In addition to describing the laws and regulations in effect in Nunavik, a final report will identify specific objectives, costs and needs that should be covered by a waste management plan.

The difficulties posed by waste management and recycling in Nunavik were also discussed with the Minister of the Environment, Thomas J. Mulcair, at the KEAC's 98th meeting.

Non-returnable containers

This year, the KEAC and the KRG disseminated information to Nunavik businesses concerning the *Act respecting the Sale and Distribution of Beer and Soft Drinks in Non-returnable Containers* (R.S.Q., c. V-5.001). More specifically, the KEAC and the KRG fostered dialogue with stakeholders in the hope of initiating the proper management of aluminium containers in Kuujjuaq. In this village alone, the roughly 2500 residents generate an estimated one million empty cans every year. In the end, the joint action of various key groups (the municipality, local businesses and community groups) bore fruit. An aluminium can compactor is now installed and operational in Kuujjuaq and arrangements have been made for the collection of cans and their shipment to the South. In addition, a community group and the Jaanimmarik School proposed to ensure the collection of returnable containers from drop-off points around the village.

Sorting at Northern disposal sites

For its part, the KRG requested that a feasibility study be undertaken to examine a possible sorting project at Nunavik's disposal sites. The project was presented in several Nunavik communities as well as to the environmental co-ordinator at the Raglan mining site, located in the northern reaches of the Ungava Peninsula. The project would serve to extend the service life of disposal sites in the region through the recovery of material that has resale value. The project involves the sorting of this material and its proper storage until such time as it can be shipped South for sale. All revenue generated would be returned to the municipalities for the funding of some of the operations under the project. Issues such as the transformation and storage of this material as well as shipping costs are major challenges that must be faced before the project can go ahead.

Hazardous waste: Used oil

The KEAC has kept abreast of and supported the activities of the KRG with respect to the compilation of information about hazardous waste in the region's villages. As well, Hydro-Québec was asked to play a role in improving hazardous waste management in Nunavik and

has responded positively. In particular, Hydro-Québec is prepared to participate in spent-oil reclamation activities.

Power generation and conservation

In order to follow up on developments regarding power generation in Nunavik, two representatives of Hydro-Québec's independent power networks division attended the KEAC's 99th meeting. In addition to describing improvements that have been made to independent power network facilities in compliance with ISO standard 14001, these representatives presented new plans for the development of wind power in Nunavik. The KEAC expressed its support for the construction of wind turbines and has asked to be kept informed of future Hydro-Québec activities in the region.

Contaminated soil

In the spring of 2003, the communities of Quaqtaq and Kuujjuaq asked the KEAC to intervene in an issue related to the shipment of hydrocarbon-contaminated soil from Quaqtaq to Kuujjuaq. As the initial contaminated soil treatment project did not include the transportation of any soil, it had to be re-determined whether the project had become subject to or was still exempt from environmental impact assessment procedures. In the event that the shipment project was exempt from the procedures and that the Ministère de l'Environnement du Québec, (environment, MENV) decided to issue an authorization certificate for this shipment of contaminated soil, the communities concerned expressed the desire to be notified and consulted. However, normally with respect to the issuance of certificates of authorization, the MENV is not obligated to consult the populations affected. The KEAC therefore asked the MENV, in this case, to take the steps necessary to ensure that the communities of Quaqtaq and Kuujjuaq would be kept informed of its decision, to which the MENV agreed.

Forest management in Nunavik

Following the creation, in November 2003, of a commission to study the management of public forests in Québec, the KEAC undertook an examination of the state of forests in Nunavik. Through discussions with the Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (natural resources, wildlife and parks, MRNFP), it was confirmed that the region's forestry resources had never been inventoried and that its forest potential is poorly understood. Consequently, the KEAC called on a forestry engineer to identify those stands of trees that should be protected and it now plans to submit a position paper to the commission.

Secretariat

Budget

Bookkeeping activities were simplified this year with the transfer to a computer-based system. This change brings with it significant improvements including tighter and more rapid monitoring

of banking transactions as well as better budget management capabilities. Also with improved financial management in mind, a draft administrative agreement was prepared by the MENV and the KEAC. This agreement should be signed in the near future.

The remuneration paid to members appointed by the Gouvernement du Québec and the KRG was again reviewed this year and the KEAC's position on this matter was again communicated to officials at both organizations. The KEAC is of the opinion that these members should be remunerated for the time they spend preparing for and attending meetings.

As well, the KEAC learnt that, as a non-profit organization that is funded entirely by government, it is eligible for a 50% sales tax refund. Steps have been taken to apply for this refund.

Secretariat

In June 2003, the issue of lodging for the KEAC's executive secretary and her dependents was resolved with the signing of a house lease beginning the following September.

Beginning in May 2004, Anthony Gucciardo will temporarily replace the executive secretary for four months while she remains on maternity leave.

Communication and information

With the relocation of the KEAC secretariat to Kuujjuaq last year, it was noted that the KEAC is not widely known among Aboriginal organizations in Nunavik, among regional stakeholders, as well as among several federal and provincial government agencies. Since the involvement of these bodies helps the KEAC to fulfil its duties, an awareness program to explain the KEAC's mandate and role was continued: a Web site that describes the KEAC was updated (**www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval_env/ccek.htm**); an advertisement concerning the KEAC's mandate and new address was published in Makivik Magazine and the northern newspaper Nunatsiaq News; a poster encouraging residents to consult the KEAC whenever they have questions about Nunavik's environment was printed; and a contest at schools in Nunavik was carried out in order to encourage youth projects aimed at improving the environment.

Proposed laws, regulations, agreements, plans, policies and strategies

Draft Regulation respecting the Establishment of Pingualuit National Park

On 10 September 2003, a draft regulation concerning the creation of Pingualuit National Park and a modification to the Parks Regulation were submitted to the Conseil des ministres (Order-in-Council 1322-2003). The chief executive officer of the Société de faune et des parcs du Québec (wildlife and parks), Monique Bégin, requested feedback from the KEAC on this matter. The proposed amendments concern in particular the zoning of the future park. Following analysis, the members supported the proposed amendments and recommended the adoption of the regulation.

Draft regional public land development plan and a new draft public land use plan

At its 98th meeting, the KEAC welcomed Normand Laprise and André Isabelle of the MRNFP. The two representatives presented the updated concept, objectives, work plan and timetable of a regional public land development plan (RPLDP) for Northern Québec. Under the RPLDP, the government intends to propose a development plan and identify activities in the region's different sectors of public lands. Further to a KEAC recommendation, it has also been decided to create two RPLDPs for Northern Québec, one for the area south of the 55th parallel and another for the area north of the 55th parallel.

Mr. Laprise also took advantage of this opportunity to speak to members about a new approach to public land use planning that is being contemplated. This approach would possess the same general objectives of an RPLDP, but would be greater in scale, including organizations from all sectors of activity (mining, forestry, wildlife, Hydro-Québec, etc.). This new approach would also be based on the results of the RPLDPs.

The MRNFP has undertaken to keep the KEAC informed of developments in this matter.

Bill 102 concerning the collection of recyclable material

In the spring of 2003, the KEAC studied Bill 102 concerning the collection of recyclable material in Québec and the related financial obligations of businesses. On 8 May 2002, the Minister responsible for the Environment and Water, Jean-François Simard, tabled Bill 102 modifying the Environmental Quality Act and the A*ct respecting the Société québécoise de recuperation et de recyclage*. In particular, the aim of the Bill is to generate funding for the collection of recyclable material by making it mandatory for businesses to reimburse municipalities up to 50% of their net costs for this type of collection. As no such program currently exists in Nunavik, the members agreed that the bill does not apply to the region.

Act respecting the Sale and Distribution of Beer and Soft Drinks in Non-returnable Containers

The KEAC and the KRG jointly disseminated information in Nunavik concerning the recycling of non-returnable containers. Throughout the region, it is possible to recycle aluminium cans in buildings operated by the Federation of Co-operatives of Northern Québec. Only in Kuujjuaq was recycling not being carried out, despite the presence of retailers that sell soft drinks and beer in non-returnable containers. Consequently, the KEAC and the KRG worked together to inform these businesses of their obligations under the Act. In particular, section 4.2 stipulates that, "Every person who, as part of a retail sales operation, offers for sale or sells beer or soft drinks in non-returnable containers, or distributes beer or soft drinks free of charge in non-returnable containers, must accept the return of empty containers that are marked as required..." For this reason, the KEAC and the KRG organized a meeting of the main stakeholders in Kuujjuaq. At this meeting, decisions were made concerning certain actions and agreements, and funds were identified for the purchase of a compactor designed to crush aluminium cans.

Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils

A few days before the end of the fiscal year contemplated in this report, which is to say on 24 March 2004, the Minister of the Environment announced the adoption of the

Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters. Pursuant to the regulation, manufacturers and businesses that sell oil and filters must now offer recovery and reclamation services for the products and containers they sell, when they are to be discarded by consumers. The KEAC studied this new regulation and noted that the region's municipalities and businesses that use and sell such products in Nunavik should be informed of these new obligations.

Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Discarded Paint Containers and Paints

This regulation, which was adopted in 2000, was presented to the members. According to Recyc-Québec, paint is a dangerous material. The regulation however is not applicable in the territory north of the 51st parallel, which includes Nunavik. Currently, very few Northern villages possess household hazardous waste management procedures or proper storage facilities, it is too early to provide them with information about this regulation. The first step should involve the creation of such procedures.

Québec Residual Materials Management Policy 1998–2008 and Order-in-Council 357-2002 concerning the implementation and administration of a government financial assistance program for the development of waste management plans

As the waste management needs of the region's Inuit communities are ever more urgent, the KRG has asked the KEAC to study this issue. In order to foster the achievement of the objectives set in its Policy, the Gouvernement du Québec adopted Order-in-Council 357-2002 (*Gazette officielle du Québec*, 17 April 2002), creating a financial assistance program for regional county municipalities for the development of waste management plans. However, as the KRG was exempted from the requirement to prepare such a plan, no moneys were made available for Nunavik for this purpose. In order to gain a better understanding of the reasons for the exclusion of the KRG and to reverse this decision, the KEAC and the KRG jointly met with officials from Recyc-Québec. In addition, the KEAC also communicated its concerns directly to the Gouvernement du Québec. At its 99th meeting, the members decided to ask a consultant to prepare background information and recommendations.

Draft Canada–Québec Agreement on Environmental Assessment Co-operation

The members studied this draft agreement and noted that it does not apply to projects in the territories of James Bay and Northern Québec.

Negotiation Framework Agreement on the Amalgamation of Certain Institutions and the Creation of a New Form of Government in Nunavik

The KEAC studied this framework agreement between the Gouvernement du Québec, the Government of Canada and the Makivik Corporation. The agreement indicates that the parties have agreed to enter into negotiations for the purpose of implementing a process that will lead to the creation of a new form of government in Nunavik based, in whole or in part, on the recommendations made by the Nunavik Commission in the report *Let Us Share*. The Makivik Corporation regularly publishes an information newsletter on this matter, which is distributed to members. The KEAC intends to monitor further developments closely.

Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities

In October 2003, Marie Gauthier (co-president) and Maureen Copley (co-ordinator) of Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities (NPA) presented the NPA's objectives and concrete actions required to protect the marine environment. According to NPA documentation, 80% of the pollution found in the world's oceans is caused by land-based activities. Inuit communities are especially affected by ocean-borne pollution because many of their traditional foods come from this source.

The NPA representatives invited the members to identify similarities between Nunavik and other regions and, at the same time, those characteristics that distinguish Nunavik.

JBNQA Implementation Forum

Throughout the year, the KEAC was kept informed of developments that were likely to be of interest to the members and that touched on the KEAC's mandate.

Abandoned mineral exploration sites

At its 98th meeting, the KEAC and representatives of the Makivik Corporation and the KRG presented to the Minister of the Environment, Thomas J. Mulcair, the latest report on abandoned mineral exploration sites in Nunavik, including a clean-up prioritization list. It was explained to the Minister how the inventory had been prepared and how planned clean-up work would be carried out. Clean-up of 18 priority sites will take five years and cost $4.2 million. The Minister indicated interest in visiting some of the clean-up sites included in the summer 2004 schedule. He also indicated that he would be willing to solicit contributions for the project from mining companies and the Government of Canada. The Minister congratulated all those involved in the project for their hard work and he promised his continued support. The KEAC plans to keep abreast of further developments.

Climate change

Environment Canada, the Ouranos consortium, the KEAC and Nasivvik (the centre for Inuit health and changing environments) provided funding to the KRG for its project *Climate Change in Nunavik: Land and Resource Access Issues*. This allowed interviews to be conducted in February 2004 and preliminary results to be delivered quickly to the KEAC at its 99th meeting by Violaine Lafortune, the project's chief researcher. A first progress report is expected in June 2004. The KEAC has stood behind this project since its inception as the aim of the project is to further knowledge of and find solutions to the impacts of climate change. The KEAC intends to remain active in this matter.

KEAC contest

The KEAC organized a contest for youth at all the schools in Nunavik. Two prizes were offered (one for elementary-level students and the other for secondary-level students) for projects that

contributed exceptionally to improving the environment. The projects of a group of elementary students from Aupaluk and a group of secondary students from Salluit were selected for best meeting the contest criteria set by the KEAC. The Aupaluk elementary group plans to purchase seeds that will be potted in the classroom and later transferred to a greenhouse operated by the students. Then at a later date, the plants will be donated to different families in the village. For its part, the Salluit secondary group plans to recover used paper from around their village and transform it into new paper that can be re-used locally.

Nathalie Girard
Executive Secretary
7 January 2005

Financial Statements

April 1, 2003 to March 31, 2004

REVENUE		
Surplus from previous year (2002-2003):		61 058
Government subsidy (first instalment)		200 000
	Total revenue	261 058
EXPENDITURES		
Operating, administration and financial expenditures		
Salary and employee benefits		60 748
Interest and bank fees		797
Rent		8 086
Housing rental		19 014
Courier service and postage		681
Paper and office supplies		2 065
Advertising		3 000
Accounting services		2 284
Consultation services		15 702
Telecommunications		2 348
	Subtotal	114 725
Annual meeting expenditures		
KEAC – KRG member expenses		4 880
COFEX-Nord – KRG member expenses		5 525
Travel and accommodations		31 545
Meeting rooms		1 340
Annual report		6 708
Translation		13 331
	Subtotal	63 329
Depreciation of fixed assets		1 298
	Total expenditures	179 352

The review engagement report prepared by the chartered accounting firm Pratte, Bélanger may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

Photo: Nathalie Girard